

Rapporteur général : M. Martial WESLY

Synthèse de l'avis du CESER sur le Rapport d'activité des services de l'Etat

Le CESER est toujours attentif à la réception du Rapport d'activité des services de l'État en région et remercie M. le Préfet de le lui avoir communiqué. Le document rassemble les sujets nombreux, divers et complexes traités par les services de l'État tout au long de l'année 2015, et dont la mise en œuvre repose sur leur forte implication. Il s'agit d'un exercice important pour le bon suivi des politiques publiques conduites en région, qui devra pouvoir concourir à la nouvelle mission confiée au CESER de « *contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* » (selon les termes de la loi NOTRe).

Le rapport 2015 reste cependant un document synthétique, de portée très générale et légèrement en retrait par rapport à l'exercice précédent en matière de contenu. Le CESER le regrette, eu égard notamment aux réformes récentes en cours de mise en œuvre et à leurs forts impacts en région. De fait, le rapport manque souvent d'éléments comparatifs. Le CESER regrette également l'absence d'informations sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, tant dans l'organisation des services de l'Etat en région que dans la mise en œuvre de son action.

Les comités interministériels

Le CESER soutient le plan régional découlant du **Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté** et souhaite que tous les acteurs publics se coordonnent pour sa mise en œuvre. Par exemple, l'ensemble des disciplines sportives est à mobiliser pour promouvoir les valeurs de la République. Le CESER note par ailleurs que les offres sont insuffisantes pour satisfaire les demandes de service civique et appelle l'Etat à veiller au respect de la finalité originelle du dispositif, à savoir l'engagement citoyen des jeunes ; celui-ci ne doit pas en effet se substituer aux politiques de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi. D'où l'importance de soutenir, en parallèle, l'entrepreneuriat des jeunes - en particulier dans les quartiers prioritaires.

Pour ce qui est du **Contrat de plan État-Région**, il ne s'agit que d'une information sur la signature du contrat et sur son montant. Il aurait été enrichi d'informations concrètes si 2014 n'avait pas été une année blanche telle que l'avait qualifiée le CESER.

2.1. Accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité

A la lecture de la partie sur **la mobilisation pour l'emploi**, le CESER relève avec satisfaction que les objectifs sont largement atteints sur les contrats uniques d'insertion. Pour les emplois d'avenir, le constat est plus nuancé. Il serait intéressant de connaître les éventuelles difficultés rencontrées sur ce dispositif.

Le CESER note avec intérêt le soutien de l'Etat au développement de **l'apprentissage** et il appelle de ses vœux une stabilisation dans le temps des mesures prises dans ce domaine. Il attire l'attention sur le fait que les partenaires du monde éducatif sont loin d'être tous impliqués dans les actions de promotion de l'apprentissage et qu'il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises et notamment des entreprises de plus de 250 salariés.

Le CESER note avec satisfaction la volonté de l'Etat de soutenir les acteurs de terrain qui s'engagent dans **l'accompagnement des jeunes vers l'emploi** et plus particulièrement dans la construction de leur projet

professionnel. Il aurait souhaité trouver dans le rapport des éléments permettant de comprendre comment cette démarche vient compléter le dispositif existant.

Alors que le CESER n'est pas associé en tant que tel à la **Conférence sociale**, les informations fournies permettent difficilement de se prononcer sur son fonctionnement. Au vu des éléments qui remontent de certains de ses membres, il note toutefois avec satisfaction qu'elle s'est réunie régulièrement depuis sa création dans le cadre du Pacte d'avenir.

La mise en place du **Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle** a permis à la nouvelle gouvernance quadripartite des questions d'emploi et de formation de s'installer progressivement. Le CESER se félicite de voir que la volonté d'avancer vers une meilleure coordination des acteurs est certaine, dans l'intérêt des bénéficiaires des dispositifs régionaux.

Le CESER rappelle l'importance de soutenir **l'innovation** sous toutes ses formes : valorisation des travaux issus de la recherche, création d'activités nouvelles, accompagnement et conseil en innovation et technologies dans les entreprises. A ce titre, il souhaite que le partenariat sur l'innovation entre l'État et le Conseil régional se poursuive pour la période 2015-2020.

Le CESER considère que les travaux accompagnés par l'État sur la base du Pacte d'avenir sont essentiels pour le dynamisme de la **filière agroalimentaire**, socle de l'économie régionale. Il note que les outils et moyens de l'État ont été coordonnés pour la restructuration de la **filière automobile**, mais regrette que le rapport ne donne pas d'éléments qualitatifs ni quantitatifs. Il partage l'approche retenue dans le soutien à la **filière des technologies de l'information et de la communication**, à savoir le croisement de filières. En revanche, le CESER souligne que les références aux investissements sur le Port de Concarneau d'une part et à la politique de contrôle des pêches d'autre part ne résument pas à elles seules les actions de l'État en direction de la **filière pêche** au cours de l'année 2015.

S'agissant du volet « **mobilité multimodale** » du CPER, le CESER constate l'insuffisante prise en compte des lignes ferroviaires en antennes garantes du maillage du territoire. Ces lignes participent à la réussite du lancement de Bretagne à grande vitesse en 2017 et contribuent au report modal indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la COP21 en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Concernant la **diffusion du très haut débit** en Bretagne, le rapport signale que la Bretagne est « *moins concernée que d'autres régions* » par la présence de zones blanches en téléphonie mobile mais que seuls « *quelques centres-bourgs* » ne sont pas encore couverts. Le CESER signale que cela ne correspond pas aux retours qu'il obtient des milieux socio-économiques.

2.2. Lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations

Dans sa partie consacrée à **l'école**, et comme l'an passé, le rapport ne fait que mentionner l'existence de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Bretagne, ou encore la généralisation des nouveaux rythmes scolaires, sans bilan ni analyse pour ces réformes lancées depuis maintenant près de trois ans. Le rapport évoque « *le renforcement de dispositifs pédagogiques et éducatifs* » mais semble ignorer que l'académie n'a toujours pas mis en place de Centre de recherche et développement en Innovation et expérimentation ni de Centre académique de ressources en éducation prioritaire. Le CESER aurait apprécié une information sur le déploiement du dispositif « *plus de maîtres que de classes* ». Concentré sur les moyens de la réussite des élèves, le rapport ne donne plus d'élément sur les taux d'encadrement. Or en 2015, dans le public, le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves n'a que peu progressé dans le primaire ; il n'a pas progressé dans les collèges et a même chuté significativement dans les lycées. L'année 2015 a été aussi marquée par trois annonces successives de fermetures de collèges publics.

Le CESER approuve la politique d'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de **logements** publics et privés. Il convient toutefois que l'Etat reste vigilant sur la cohérence et la lisibilité à long terme de ses aides. Il en va de même pour les moyens consacrés à **la politique de la ville** qui doivent être à la hauteur des ambitions affichées. Le **foncier public** est à mobiliser pour développer l'habitat social et revitaliser les centralités. Concernant les **Agendas d'accessibilité programmée**, le CESER aurait souhaité une information globale sur l'ensemble des établissements recevant du public en Bretagne.

S'agissant de la **politique culturelle**, le CESER regrette l'absence de données chiffrées et territorialisées présentes les années précédentes, rendant impossible l'appréciation de certaines évolutions.

Il s'interroge sur la diminution de 22 % du nombre de jeunes suivis par la **Protection judiciaire de la jeunesse** et souhaite un soutien renforcé aux professionnels concernés dans l'exercice de leurs missions. Comme les années passées, le CESER s'alarme de la surpopulation carcérale. Il plaide en faveur d'une approche globale des conditions de vie et de réinsertion des personnes incarcérées ou en milieu ouvert : santé, sport, culture, formation, maintien des liens familiaux, etc.

Concernant la thématique des **ruralités**, le CESER rappelle qu'au-delà des Maisons de services au public dont le nombre augmente, des outils restent à développer. Dans son étude « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions* » (juin 2013), il préconisait notamment la mise en place d'un guichet unique pouvant apporter aux citoyens des éléments de compréhension et des réponses sur l'offre de services publics. Quant à la présence des services de l'État dans les territoires ruraux, le CESER rappelle que le développement de ces territoires ne peut se concevoir sans la présence des services de proximité. Dans le cadre de son étude en cours sur l'avenir des centres-bourgs et centres-villes, il a auditionné des collectivités confrontées à la dévitalisation de leur centre-bourg et tient à attirer l'attention sur ce processus mettant en danger à terme la pérennité du maillage territorial de la Bretagne.

Le CESER s'inquiète de l'état de l'**offre médicale** et des risques croissants de pénurie en professionnels de santé dans certains territoires. Les maisons de santé pluriprofessionnelles, dont les moyens de fonctionnement pérennes sont encore incertains, ne sont qu'un élément de la solution. La réduction des inégalités en santé-environnement est un autre défi majeur, incluant l'urbanisme favorable à la santé, dont les espaces publics. Concernant en particulier la **qualité de l'air**, le CESER souhaite que l'ensemble des polluants soient pris en compte, y compris dans les messages de prévention.

2.3. Conjuguer performance économique et performance environnementale

Le CESER émet le souhait de voir amplifiée la réalisation du mix énergétique en Bretagne et reconnaît les efforts faits notamment sur les **énergies marines renouvelables**. Pour lui, il est important d'associer les citoyens au déploiement de cette nouvelle filière.

Le CESER souhaiterait voir établis en Bretagne des objectifs de diminution des quantités de **déchets** orientés vers les incinérateurs. Cela serait cohérent avec les objectifs de réduction des déchets à la source et l'incitation de l'État à la collecte des biodéchets. Le CESER relève que presque 10 % des collectivités s'inscrivant dans le programme national « zéro gaspillage, zéro déchet » sont des collectivités bretonnes et que par ailleurs, plus de la moitié des habitants de Bretagne sont concernés. Cela est cohérent avec les bonnes performances de la Bretagne signalées dans le rapport du CESER « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* ».

Le CESER ne peut que saluer l'adoption du **Schéma régional de cohérence écologique**, document d'incitation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs des territoires pour intégrer la biodiversité dans les choix d'aménagement. Le CESER imagine que les douze lignes accordées à la biodiversité dans ce rapport n'illustrent que très imparfaitement l'ampleur des engagements de l'Etat dans ce domaine.

Le CESER souhaite que l'État en région prenne pleinement part à la **promotion du développement durable**, notamment en promouvant les initiatives économiques et citoyennes. Il suggère ainsi que l'État valorise particulièrement à l'avenir l'innovation sociale associée au développement durable, car la transition énergétique doit également être une occasion d'appropriation citoyenne.

En Bretagne, comme ailleurs, la **transition énergétique** est donc en marche, même si elle est encore trop lente pour inverser la tendance de la dégradation de l'environnement. Le CESER appelle donc l'État à renforcer les différents dispositifs qui vont dans ce sens.

S'agissant de la **prévention des risques technologiques et des risques chroniques**, le CESER regrette que le rapport ne fasse pas mention des Plans de prévention des risques littoraux. Il observe aussi depuis ces derniers mois avec satisfaction une accélération des processus de consultation et d'adoption de ces plans par des mises à l'enquête publique.

Le CESER se réjouit de la bonne transition de l'autorité de gestion du **FEADER** vers le Conseil régional. Il souligne que le succès des mesures agro environnementales et climatiques témoigne de leur pertinence, mais leur consommation très rapide pose des questions quant à la suite possible des soutiens sur ces objectifs.

Le CESER s'étonne que le thème de l'**eau** soit classé en sous-chapitre de l'agriculture. Même si l'agriculture a une forte influence sur l'eau, elle n'est pas la seule. Les paramètres pesticides, bactéries, entre autres, ne sont ainsi plus abordés. Pourtant, les documents réalisés en 2015 par la DREAL prennent en compte l'ensemble des problématiques de l'eau en Bretagne. S'agissant du Plan de lutte contre les algues vertes, le CESER souhaite que l'État garde toutes ses responsabilités en mettant les moyens nécessaires au traitement définitif de ce problème et s'étonne du retard pris pour réunir le Comité régional de suivi.

Le travail sur l'**approvisionnement de proximité en restauration collective**, initié par l'État en région en 2015 doit se poursuivre et s'intensifier. La restauration collective est en effet un des marchés alimentaires où les industries agroalimentaires françaises sont le moins bien placées. Le CESER suggère alors que l'État mette en place, en partenariat avec le Conseil régional, un comité réunissant les différents donneurs d'ordre de la restauration collective en Bretagne.

Toujours dans le domaine de l'agriculture, le dialogue entamé sur les **contrôles** est essentiel. Si le travail visant à mettre en place des plans d'actions départementaux a permis de l'entretenir, le CESER regrette toutefois que la finalisation de ce travail au niveau régional n'ait pas encore été réalisée.

2.4. Simplifier et moderniser l'action publique

Le CESER ne peut que soutenir la volonté de l'État et du Conseil régional d'agir en vue de moderniser et simplifier les relations avec les différents utilisateurs. De même, il soutient la réflexion conduite par l'État afin de confronter les pratiques avec les attentes des collectivités. Le CESER serait vivement intéressé par une information dans le RASE, ou au fil de l'eau, sur les thèmes retenus, sur l'avancement des travaux ainsi engagés et sur leur concrétisation.

3.1. L'État en région

Le décret du 7 mai 2015 a étendu le champ d'intervention des Préfets et des Chefs de services de l'État en région, en leur déléguant des pouvoirs élargis assortis d'une capacité d'initiative. Pour le CESER, ces dispositions doivent permettre de renforcer la proximité, l'écoute et la capacité d'action entre les représentants de l'État et ceux des diverses collectivités. De ce fait, il suggère qu'à partir de 2016, le Rapport d'activité des services de l'État en région reflète largement la portée de ces nouvelles dispositions.

3.2. Les services de l'Etat en région

Le CESER ne porte pas de remarque particulière sur cette présentation, si ce n'est pour regretter que le rendu-compte n'intègre pas d'autres structures, telles que l'Agence régionale de santé par exemple.

3.3. Les moyens humains

Le CESER constate le recul des effectifs au cours des dernières années, en regrettant l'absence d'explications, tant sur les conditions dans lesquelles ces évolutions se sont réalisées au sein de la Préfecture ou des directions, que sur les écarts constatés entre plafonds et réalisations. En complément, il serait pertinent de pouvoir disposer d'indicateurs plus qualitatifs, illustrant l'évolution de la qualité de service au fil des réorganisations.

3.4. Les grandes réformes institutionnelles

S'il n'est pas dans le rôle du CESER de se prononcer sur ces réformes, il attire l'attention sur la nécessité de les accompagner du mieux possible, qu'il s'agisse par exemple de l'appui attendu par les plus petites collectivités dans le cadre des rapprochements auxquels les communes sont encouragées, ou de la compréhension par les citoyens des nouveaux périmètres des différentes collectivités et du rôle de chacune d'elles.

Rapporteur général : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le Rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne 2015

Introduction

1. Synthèse du document

Le Rapport d'activité des services de l'Etat (RASE) s'ouvre par un rappel mois par mois des principaux événements intervenus en Bretagne tout au long de l'année 2015, avec un repérage pour ceux touchant au CPER 2015 – 2020. Le Préfet souligne ensuite plusieurs points inscrits dans le Rapport d'activité des services de l'État en région pour 2015 :

- la déclinaison en région des décisions prises dans le cadre des Comités interministériels autour de l'égalité, de la citoyenneté, des valeurs de la République et des ruralités. Le Plan d'action régional en Bretagne pour l'égalité et la citoyenneté présenté en octobre relaie au travers de 35 fiches actions les engagements pris au niveau local ;
- la réforme touchant à l'organisation territoriale a vu en Bretagne la création des deux Métropoles de Rennes et Brest, avec lesquelles un contrat de partenariat a été signé, engageant plus de 264 M€ de crédits de l'État ;
- le Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020, signé le 11 mai 2015, qui soutient les engagements pris dans le cadre du Pacte d'avenir de décembre 2013. Le CPER mobilise ainsi 1,2 Md€ de crédits État-Région sur 6 ans, montant porté à plus de 3 Md€ avec les crédits apportés par les autres co-financeurs : collectivités territoriales, fonds européens, bpifrance, etc. ;
- plusieurs expérimentations touchant aux simplifications administratives prévues dans le Pacte d'avenir se sont prolongées, qu'il s'agisse des projets soumis à la loi sur l'eau, de l'enregistrement des élevages de volailles, de la simplification des mises à jour de plans d'épandage, etc. Autant de sujets qui ont été évoqués lors de la réunion de la Conférence régionale de modernisation en mai 2015.
- quatre objectifs majeurs ont guidé l'action des services de l'État : accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité, lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations, conjuguer performance énergétique et performance environnementale et enfin simplifier et moderniser l'action publique.

2. Observations du CESER

Le CESER est toujours attentif à la réception du Rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne, et remercie M. le Préfet de le lui avoir communiqué. Il s'agit en effet d'un exercice important pour le bon suivi des politiques publiques conduites en région, qui devra pouvoir concourir à la nouvelle mission confiée au CESER de « *contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* » (selon les termes de la loi NOTRe). Le RASE rassemble les sujets nombreux, divers et complexes traités par les services de l'État tout au long de l'année 2015, et dont la mise en œuvre repose sur leur forte implication.

Le rapport 2015 reste cependant un document synthétique, de portée très générale et légèrement en retrait

sur la présentation de l'exercice précédent en matière de contenu. Le CESER le regrette, eu égard notamment aux réformes récentes en cours de mise en œuvre et à leurs forts impacts en région. De fait, le rapport manque souvent d'éléments comparatifs (comparaisons historiques en Bretagne, ou avec les autres régions, indicateurs, etc.) qui permettraient de mieux comprendre les évolutions et de répondre aux nombreuses interrogations suscitées par la situation.

Dans cette optique, le CESER regrette également l'absence d'informations sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, tant dans l'organisation des services de l'Etat en région que dans la mise en œuvre de son action.

2. Orientations stratégiques majeures de l'État en Bretagne

Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le plan breton découlant du Comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) réuni en mars et octobre 2015 comprend cinq leviers de mobilisation : s'engager, communiquer et se comprendre, s'insérer socialement et professionnellement, se former et former les acteurs, vivre ensemble.

2. Observations du CESER

Égalité et citoyenneté sont deux fondements majeurs de notre République. Les cinq leviers d'intervention, pour être efficaces, nécessitent la mobilisation et la concertation des Préfets et du Recteur d'académie pour des actions coordonnées. La dynamique de concertation n'est pas pleinement détaillée sur les axes 1 et 2. Le CESER souhaiterait avoir connaissance, à l'avenir, du bilan des actions réalisées en vertu du plan CIEC Breton.

Le contrat de Plan État/Région

Signature en novembre 2015 des contrats métropolitains de Brest et Rennes

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
Rapporteur général du Plan, des schémas et de l'évaluation

1. Synthèse du document

Le Contrat de plan 2015-2020 a été signé conjointement par l'État et le Conseil régional le 11 mai 2015. Il a été suivi en novembre par la signature des Contrats métropolitains de Brest et de Rennes.

2. Observations du CESER

Le CESER observe qu'il ne s'agit ici que de l'information relative à la signature du CPER et à son montant en 2015, à laquelle viennent s'ajouter les contributions de bpifrance et des fonds européens. Un tel rapport aurait été enrichi d'actions concrètes si 2014 n'avait pas été une année « blanche » telle que l'avait qualifiée le CESER lors de l'examen d'un bordereau sur un avenant au CPER 2007/2013.

La signature des contrats métropolitains n'appelle pas d'observations particulières si ce n'est que le CESER rappelle qu'il avait, dans son avis d'octobre 2015 sur ce volet territorial, émis des recommandations qu'il souhaite voir prises en compte.

Le Comité interministériel aux ruralités

Voir les observations formulées à propos du 2.2.4. « Les ruralités ».

2.1. Accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité

2.1.1. La mobilisation pour l'emploi

La mobilisation pour l'emploi

Les emplois aidés

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »,
et de Mme Marie-Christine LE GAL et M. Thierry LEMETAYER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le service public de l'emploi est mobilisé pour soutenir les demandeurs d'emploi les plus fragilisés au travers des contrats aidés qui sont de trois types :

- les emplois d'avenir, qui ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
- le Contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme :
 - du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand ;
 - du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

2. Observations du CESER

Le CESER relève avec satisfaction que les objectifs sont largement atteints sur les contrats uniques d'insertion, avec un taux de réalisation de 108,5 % sur les CAE et de 125,1 % sur les CIE. Par rapport aux autres régions, la Bretagne se classe au 8^{ème} rang pour les CAE et au 1^{er} pour les CIE.

Pour les emplois d'avenir, le constat est plus nuancé. En effet, le taux de réalisation est légèrement en dessous des objectifs (96,7 %) et place la Bretagne au 14^{ème} rang des régions. Il serait intéressant de connaître les éventuelles difficultés rencontrées sur ce dispositif.

Concernant l'insertion des travailleurs handicapés, les résultats des dispositifs situent la Bretagne au 1^{er} rang des régions française pour les emplois d'avenir et les CAE, et au 9^{ème} rang pour les CUI.

Le CESER aurait souhaité avoir des indicateurs qualitatifs sur le suivi de l'accompagnement des publics-cible

ainsi que sur le devenir de ces personnes en matière d'insertion professionnelle ou sociale. De même, une information sur les formations suivies par les personnes sous contrat aurait été intéressante, notamment pour vérifier l'adéquation entre ces formations et les objectifs de reclassement.

Développer l'apprentissage

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport met en avant le plan de promotion de l'apprentissage qui comporte trois axes principaux autour de la communication, la mobilisation des acteurs de l'apprentissage et la mobilisation de la fonction publique en matière de recrutement d'apprentis. Il indique aussi les mesures prises en matière d'aides financières aux entreprises mais aussi de simplification de la réglementation liée aux travaux dangereux.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec intérêt le soutien de l'État au développement de l'apprentissage et il appelle de ses vœux une stabilisation dans le temps des mesures prises dans ce domaine.

Il attire l'attention des services de l'État sur le fait que les partenaires du monde éducatif sont loin d'être tous impliqués dans les actions de promotion de l'apprentissage et qu'il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises et notamment des entreprises de plus de 250 salariés.

Par ailleurs, le CESER aurait souhaité disposer d'éléments d'évaluation du dispositif « réussite apprentissage » et s'interroge sur le ciblage de cette mesure sur les quartiers de la politique de la ville : qu'en est-il, en effet, des zones rurales notamment ?

Accompagner les jeunes vers l'emploi

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

L'accent est mis sur l'action menée par l'AFPA (déclik pour l'action) qui consiste à accompagner de façon renforcée 150 jeunes dont 30 % des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que l'action de parrainage pilotée principalement par les missions locales et ciblant les quartiers QPV. Concernant la Garantie jeunes, la Bretagne est totalement couverte par le dispositif et 2 893 jeunes ont été accompagnés à ce jour.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec satisfaction la volonté de l'État de soutenir les acteurs de terrain qui s'engagent dans cet accompagnement des jeunes et plus particulièrement dans la construction de leur projet professionnel. Il aurait souhaité avoir des éléments plus qualitatifs concernant cette démarche et savoir, par exemple, comment ces nouvelles actions viennent compléter le dispositif existant. Pour ce qui est du partenariat avec les acteurs, rien n'est dit au sujet du suivi social des jeunes, ni des organismes ou associations qui sont parties prenantes.

2.1.2. Le renforcement du partenariat et du dialogue social

La conférence sociale

Sur proposition de Mmes Marie-Pierre SINOU et Marie-Martine LIPS et de M. Dominique LECOMTE,
rapporteurs sur le Pacte d'avenir pour la Bretagne

1. Synthèse du document

Issue du Pacte d'avenir pour la Bretagne, la conférence sociale associée en formation plénière l'État, le Conseil régional, les organisations syndicales de salariés présentes au CESER, les organisations patronales interprofessionnelles, la FRSEA ainsi que d'autres acteurs importants invités (chambres consulaires notamment). Six groupes de travail ont été mis en place depuis février 2014.

2. Observations du CESER

Le CESER n'étant pas associé en tant que tel à cette conférence, les informations fournies permettent difficilement de se prononcer sur son fonctionnement. Au vu des éléments qui remontent de certains de ses membres, il note toutefois avec satisfaction que la Conférence sociale s'est réunie régulièrement depuis sa création dans le cadre du Pacte d'avenir. Les groupes de travail mis en place ont, semble-t-il, eu plus de difficultés à fonctionner, dans l'attente de décisions nationales pour faire suite à leurs propositions. Toutefois, le CESER se félicite de l'aboutissement de la mise en place de la Commission paritaire régionale emploi-formation pour la branche agro-alimentaire et de la signature de la Charte de label social dans les transports. En ce qui concerne les expérimentations en matière de mutations économiques et de sécurisation des parcours professionnels mises en place sur les territoires, le CESER préconise que celles-ci puissent être mieux coordonnées.

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le CREFOP a été installé en Bretagne fin 2014 avec pour vocation de renforcer le dialogue social autour des questions d'emploi et de formation en laissant une large place aux partenaires sociaux.

2. Observations du CESER

Le CESER considère que les différents acteurs chargés de faire vivre cette instance se sont fortement impliqués depuis sa mise en place, permettant à la nouvelle gouvernance quadri-partite des questions d'emploi et de formation de s'installer progressivement. Il se félicite de voir que, dans l'intérêt des bénéficiaires des dispositifs régionaux de formation, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi, la volonté d'avancer vers une meilleure coordination des acteurs est certaine.

Par ailleurs, il salue le choix qui a été fait en Bretagne d'intégrer le Service public de l'emploi régional dans le fonctionnement du CREFOP.

2.1.3. Le soutien à l'investissement public

La conférence régionale de l'investissement public

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

1. Synthèse du document

La Conférence régionale de l'investissement public s'est réunie deux fois en 2015, pour faire le point sur les dispositifs financiers de soutien à l'investissement et procéder à l'examen de l'impact des décisions prises en matière d'investissement pour les prochaines années.

2. Observations du CESER

Le CESER soutient les décisions prises en matière d'investissement, lesquelles mobilisent plusieurs grands acteurs (RTE, SNCF, Agence régionale de santé, Mégalis, etc.) et contribuent à poursuivre le désenclavement et la modernisation de la région.

Considérant l'engagement pris par ces acteurs en vue de permettre aux PME locales d'accéder aux marchés, il aurait été intéressant de disposer d'informations complémentaires quant au nombre de PME participant effectivement aux différents projets et à la création d'emplois en découlant.

Par ailleurs, le CESER relève avec satisfaction que la Bretagne a bénéficié du Plan de relance gouvernemental en faveur de l'investissement routier, avec une dotation supplémentaire de 3,5 M€ pour 2015, consacrée à des opérations de réfection des chaussées.

Le référent unique investissement

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

1. Synthèse du document

Le référent unique investissement constitue un dispositif de soutien à l'investissement industriel, destiné à accompagner les projets supérieurs à 3 M€ portés par les collectivités territoriales.

2. Observations du CESER

Le référent unique investissement agit en qualité de facilitateur. Le CESER note avec intérêt que 22 dossiers sont entrés dans son champ d'action pour 350 M€ d'investissements. Une comparaison avec les indicateurs 2014 ainsi qu'une information sur le nombre d'emplois créés dans le cadre des projets menés à terme auraient apporté un éclairage permettant de mieux apprécier l'efficacité du dispositif.

L'innovation

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le rendu-compte de l'action de l'État en faveur de l'innovation est focalisé sur le soutien à l'incubateur Emergys porté par l'association des 7 technopoles ainsi que sur le concours I-Lab. L'État a augmenté son soutien à l'incubateur de 10 % et souligne l'intérêt d'avoir fusionné les fonds d'incubation du Ministère et du Conseil régional. Les résultats du concours I-Lab confirment la bonne place de la Bretagne au niveau national, sur les 3 volets « émergence », « création-développement » et « tremplin PEPITE » (entrepreneuriat étudiant) avec au total 12 projets lauréats.

2. Observations du CESER

Le CESER relève avec satisfaction les bons résultats de l'incubateur Emergys. La fusion des fonds a apporté une plus grande lisibilité et efficacité au dispositif et a renforcé la cohérence du soutien public (État et Conseil régional). La bonne place de la Bretagne dans le concours I-Lab montre le dynamisme des porteurs de projets bretons (notamment étudiants) dans l'émergence et la création d'entreprises, mais aussi le professionnalisme des structures d'accompagnement à l'innovation.

Pourtant effectives en 2015, d'autres actions telles que le soutien de l'État aux cellules de développement technologique (CDT), aux Centres de ressources technologiques (CRT) ou les dispositifs Jeune entreprise innovante, Crédit impôt-recherche, etc. ne sont pas évoqués. Le CESER regrette alors de ne pas avoir une vision globale de l'action de l'État sur l'innovation. De même, alors que le rapport 2014 ciblait l'innovation à travers la Société d'accélération et de transfert de technologies (SATT) et les pôles, en 2015 le soutien de l'État à ces structures est cité dans la partie « processus de structuration des filières nouvelles ». Même si la clé d'entrée citée est « filière » et non « innovation », le CESER espère que ce levier est implicitement sous-tendu par l'État. Enfin, les filières émergentes santé et biotechnologies ne sont pas évoquées alors qu'elles sont animées par des structures labellisées CDT par l'État et que ces filières jouent aussi un rôle dans l'économie de demain.

Pour finir, le CESER rappelle l'importance de soutenir l'innovation sous toutes ses formes, pour le développement de l'économie régionale, à la fois la valorisation des travaux issus de la recherche, la création d'activités nouvelles, mais aussi l'accompagnement et le conseil en innovation et technologies dans les entreprises. A ce titre, le CESER souhaite que le partenariat sur l'innovation entre l'État et le Conseil régional se poursuive pour la période 2015-2020.

2.1.4. Les filières

Filière agroalimentaire

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Les travaux des services de l'État en Bretagne concernant les filières agroalimentaires se basent pour 2015 sur

les travaux du Pacte d'avenir et sur le Comité stratégique régional de la filière alimentaire. Du fait de la conjoncture difficile, ces travaux se concrétisent essentiellement par un accompagnement des entreprises en difficulté et par un soutien à l'innovation et au développement de nouveaux débouchés exports.

2. Observations du CESER

Les travaux accompagnés par l'État sur la base du Pacte d'avenir sont essentiels pour le dynamisme de la filière alimentaire bretonne, socle de l'économie régionale. Le marasme économique européen incite de nombreuses entreprises à trouver de nouveaux débouchés pour capter davantage de valeur ajoutée. Ces démarches doivent se penser et se structurer de façon cohérente, en tenant compte de l'ensemble de la filière alimentaire bretonne. Ainsi, les demandes des marchés exports comme les demandes des consommateurs français doivent orienter les industries agroalimentaires dans leurs choix d'innovation mais également être répercutées jusqu'au maillon production, tant en termes d'adaptation des productions qu'en termes de retour de valeur ajoutée. L'enjeu est celui d'une rémunération équitable de l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire.

Filière automobile

Sur proposition de M. Bertrand LAOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'État intervient au bénéfice de la filière automobile via :

- l'animation du comité régional de la filière automobile autour du Préfet et du Président du Conseil régional ;
- des actions de ré-industrialisation du site PSA de Rennes ;
- l'engagement des collectivités pour améliorer la compétitivité de PSA ;
- le soutien au pôle de compétitivité ID4Car.

2. Observations du CESER

Le CESER prend acte des actions menées en région. S'il est indiqué que les outils et moyens de l'État ont été coordonnés pour la restructuration de la filière et par le soutien aux productions en cours, le CESER regrette que le rapport ne donne pas d'éléments qualitatifs ni quantitatifs sur la contribution de l'État. Il se limite en effet à citer les différentes interventions de l'État sans qu'il soit possible d'en mesurer les effets.

Filière des technologies de l'information et de la communication

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

La filière des Technologies de l'information et de la communication (TIC), avec ses 40 000 emplois, est un poids lourd de l'économie régionale. Ses domaines de compétences couvrent l'ensemble du spectre des TIC et s'articulent autour de l'électronique, des télécoms et de la production de contenus. Entre autres facteurs importants pour la réussite de ce secteur, la région peut s'appuyer sur le pôle de compétitivité Images & Réseaux et sur l'institut de recherche technologique b<>com.

2. Observations du CESER

Le CESER partage l'idée de l'importance du défi du croisement des filières. En effet, la numérisation de l'économie aura un fort impact sur l'ensemble des acteurs, toutes filières confondues. L'excellence de la filière TIC doit être un levier majeur de la réussite de cette numérisation. En lien avec ce point, il rappelle que sa Commission Développement économique et recherche mène actuellement une étude sur la transformation numérique des entreprises, qui devrait être finalisée fin 2016.

Filière pêche

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Deux axes de l'action de l'État sont décrits dans le rapport : les investissements en faveur du port de Concarneau et la politique de contrôle des pêches.

2. Observations du CESER

Le CESER se réjouit de voir confortée l'image du port de Concarneau via le dynamisme des entreprises de la construction et réparation navale. Néanmoins, il est indispensable de poursuivre et de terminer les rénovations en cours des autres places portuaires, afin de maintenir leur dynamisme. Le CESER rappelle que la réparation navale créatrice d'emplois a besoin d'outils lourds qui ne peuvent être financés qu'avec le soutien public. Son développement ne doit pas se faire au détriment des autres places, mais dans un souci de renforcement stratégique de la place de la Bretagne.

Par ailleurs, la politique de contrôle a certainement permis d'améliorer la traçabilité des produits de la mer, cependant la réalité des circuits de commercialisation nécessite une meilleure appréhension, même si le marché a été porteur au cours de l'année. En complément, le CESER souhaite que soit envisagé un réel contrôle structuré et soutenu des activités de pêche braconnière à pied ainsi que des récoltes des algues de rives, de façon à revaloriser l'intérêt écosystémique de l'estran.

Le CESER souligne toutefois que les références aux investissements sur le port de Concarneau d'une part et à la politique de contrôle des pêches d'autre part ne résument pas à elles seules les actions de l'État en direction de la filière au cours de l'année 2015. Il ne doute pas néanmoins que les services de l'État auront pleinement exercé leur mission régaliennne permanente de veille sur la sécurité de la navigation et sur celle des navires, ainsi que sur le contrôle des activités qu'ils pratiquent dans le cadre d'une exploitation du milieu maîtrisé, en cohérence avec les objectifs de la Politique commune des pêches.

Malgré la lourdeur de sa mise en œuvre et les difficultés de liquidation du fait de l'absence de procédure claire et stabilisée, le Fonds européen pour la pêche a contribué à maintenir un niveau plancher de navires, sans lequel les flottilles bretonnes auraient perdu de leur compétitivité.

Le processus de structuration des filières nouvelles

Sur proposition de M. Daniel PIQUET-PELLORCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le document rappelle les éléments principaux concernant les quatre pôles de compétitivité ainsi que l'apport du programme des investissements d'avenir (près d'1 Md€ pour les projets bretons) notamment dans le soutien aux pôles de compétitivité, à b<>com et à France énergies marines.

2. Observations du CESER

L'État, en accord avec le Conseil régional, soutient l'animation et la promotion des pôles de compétitivité. Avec les collectivités de la région, il soutient notamment les projets collaboratifs labellisés issus des pôles. Pour le CESER, il s'agit d'une politique préparant le futur et tout à fait importante pour la Bretagne.

2.1.5. L'accessibilité

Les infrastructures de transport terrestre

Sur proposition de MM. Jacques UGUEN et Jean-Luc PELTIER,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

En conformité avec le Pacte d'avenir, le volet mobilité multimodale du Contrat de plan État-Région (CPER) mobilise la moitié des crédits contractualisés pour répondre à la situation périphérique et péninsulaire de la Bretagne. Dans le même temps, la modernisation du réseau routier national se poursuit.

2. Observations du CESER

Si les priorités du volet mobilité multimodale sont présentes dans le rapport, le CESER constate que la problématique des lignes ferroviaires en antennes garantes du maillage du territoire est insuffisamment prise en compte. En effet, la question de l'engagement de l'État auprès des autres collectivités reste posée pour la réhabilitation de ces lignes qui sont indispensables pour maintenir une desserte capillaire de l'ensemble des territoires en Bretagne. Le CESER rappelle que ces lignes participent de la réussite du lancement de Bretagne à grande vitesse (BGV) en 2017 et qu'elles contribuent au report modal indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la COP21 en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

S'agissant de la modernisation du réseau routier, le CESER suivra avec attention la poursuite de l'aménagement de la RN 164, ainsi que l'évaluation au bout d'une année d'expérimentation de la diminution de la vitesse sur la rocade rennaise.

L'accès aux réseaux à très haut débit

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le document propose deux zooms sur les grands objectifs du Comité interministériel aux ruralités (accès au numérique et connexion au téléphone mobile, des impératifs pour l'attractivité) et sur la diffusion du très haut débit sur tout le territoire breton (amener la fibre optique à 100 % des foyers bretons en 2030 pour un montant de 2 Md€).

Indiquant que le programme mis en œuvre par Megalis est entré cette année dans une phase opérationnelle, le rapport mentionne l'un des quatre axes du programme (entreprises et services publics) et le volet cohésion (lignes urbaines et rurales à parité).

Enfin, un zoom supplémentaire sur la « French Tech » signale que le secteur numérique français représente près d'un million d'emplois et un quart de la croissance française.

2. Observations du CESER

Le rapport mentionne que la Bretagne est « moins concernée que d'autres régions » par la présence de zones blanches en téléphonie mobile mais que seuls « quelques centres-bourgs » ne sont pas encore couverts : cette affirmation mériterait d'être argumentée car ne correspond pas aux retours qu'obtient le CESER des milieux socio-économiques.

S'agissant du volet numérique du CPER 2015-2020, le CESER rappelle qu'il ne représente que 1 % du projet Bretagne très haut débit (BTHD, 2 Md€ d'ici 2030) et porte sur le développement des usages (améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique et développer les bons outils, favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture) sans qu'aucun exemple précis ne soit cité.

Le CESER constate toutefois que le rapport mentionne également un crédit de 152 M€ pour BTHD au titre du Programme des investissements d'avenir. Celui-ci semble plus en adéquation avec le volume du programme.

2.2. Lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations

2.2.1. L'école au cœur de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales pour conforter la réussite de tous les jeunes

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Après un encadré donnant quelques chiffres-clés pour l'académie (budget, agents, effectifs, résultats aux examens), le rapport évoque la déclinaison en 2015 de la loi de refondation de juillet 2013 (généralisation de la réforme des rythmes scolaires, mise en place de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE),

renforcement de dispositifs éducatifs et pédagogiques). Il retient ensuite plus particulièrement trois engagements : la refondation de l'éducation prioritaire, la lutte contre le décrochage scolaire et la « mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ».

2. Observations du CESER

Comme l'an passé, le rapport ne fait que mentionner l'existence de l'École supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Bretagne, ou encore la généralisation des nouveaux rythmes scolaires, toujours sans bilan ni analyse pour ces réformes lancées depuis maintenant près de trois ans. Les résultats aux examens mentionnés dans l'encadré ne détaillent pas les différents baccalauréats, et l'indicateur « *part d'une génération atteignant le Bac général* » fait toujours défaut. Le rapport évoque « *le renforcement de dispositifs pédagogiques et éducatifs* » mais semble ignorer que l'académie n'a toujours pas mis en place de Centre de recherche et développement en innovation et expérimentation ni de Centre académique de ressources en éducation prioritaire.

Le CESER aurait également apprécié une information sur le déploiement du dispositif « *plus de maîtres que de classes* ». Concentré sur les moyens de la réussite des élèves, le rapport 2015 ne donne plus d'élément sur les taux d'encadrement, au contraire de ce qu'il avait fait en 2014. Or en 2015, dans le public, le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves en primaire a progressé de 0,04 pt pour l'académie et de 0,01 pt pour l'Ille-et-Vilaine, ce qui reste un faible taux d'encadrement par rapport au niveau national. Quant aux collèges, il n'a pas progressé et dans les lycées, il a chuté significativement. Marquée par la réorganisation de la carte de l'éducation prioritaire, l'année 2015 l'a été aussi par trois annonces successives de fermetures de collèges publics, une pour un collège rural (Commana) et deux dans des quartiers populaires urbains (Kérichen Brest et Montaigne Vannes).

S'agissant des 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, le rapport aurait pu préciser utilement que leur action est co-pilotée par les directeurs de Missions locales et de CIO.

S'agissant de la « mobilisation de l'École pour les valeurs de la République », le niveau du vivier constitué pour la « réserve citoyenne », mais aussi le nombre d'interventions dans les établissements seront des indicateurs intéressants pour évaluer la portée de cette initiative.

2.2.2. L'engagement

Participer à la vie de la cité : le service civique

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le RASE constate l'agrément de 677 nouvelles structures et l'accueil en novembre 2015 de 239 volontaires dans la région au sein de l'Éducation nationale et de Pôle Emploi, et 15 dans les services de l'État.

Dans le cadre du plan CIEC (Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté) des efforts ont été consentis en faveur des jeunes prioritaires. Les collectivités ont été mobilisées pour augmenter le nombre de missions offertes, un suivi du parcours « post-service civique » a été mené.

2. Observations du CESER

Le CESER observe qu'aujourd'hui les offres de mission pour le service civique sont insuffisantes en Bretagne.

Les chiffres clés du service civique, au 31 décembre 2015, publiés par la Direction régionale jeunesse, sport et cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne, constataient l'engagement de 1 871 volontaires, parmi lesquels 188 « décrocheurs scolaires », dans 580 structures d'accueil.

Le CESER rappelle son attachement à ce que le dispositif du Service civique reste conforme à sa finalité originelle, à savoir favoriser l'engagement citoyen des jeunes. Il ne saurait en aucun cas se substituer à des politiques de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes. Il aurait été intéressant, dans le RASE, d'avoir une présentation globale des dispositifs destinés aux jeunes en région, afin de pouvoir apprécier l'importance relative du service civique et de vérifier que son développement ne se fait pas aux dépens d'autres actions publiques en faveur des jeunes ou de la vie associative.

S'engager pour entreprendre

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise et promouvoir l'entrepreneuriat est l'un des objectifs du Plan d'action régional en Bretagne pour l'égalité et la citoyenneté. Dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création – Reprise d'Entreprises), l'État s'engage aux côtés de 22 opérateurs pour augmenter la part de jeunes accompagnés et renforcer sa présence dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. Observations du CESER

Le CESER donne acte de l'objectif proposé et de la mobilisation des dispositifs existants sur la population que constituent les jeunes et les résidents des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Toutefois, cette action nouvelle, qui reste expérimentale, demandera à être évaluée dans les années à venir. En effet, les éléments de diagnostic posés dans le plan du CIEC breton (octobre 2015) font état de seulement 10 % de jeunes de moins de 26 ans et de 1,7 % de résidents en en QPV entrant dans le dispositif NACRE.

Les coopératives jeunesse pour majeurs

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'un des objectifs du plan CIEC en Bretagne est de développer des actions particulières de sensibilisation et de formation des jeunes à l'entrepreneuriat. Une des voies expérimentales est la création de Coopératives jeunesse pour majeurs (CJM) qui assurent le suivi, l'hébergement social, fiscal et comptable. Ces coopératives sont créées par des jeunes qui bénéficient d'un encadrement.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec satisfaction que l'État est attentif aux initiatives favorisant l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier dans un cadre coopératif. Même si les dispositifs de type « Coopératives jeunesse pour majeurs » sont encore dans leur phase expérimentale, ils offrent un cadre adapté pour développer l'entrepreneuriat. Leur développement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu important. Une évaluation de ce dispositif est prématurée et sera nécessaire, avec des données sexuées, dans les années à venir. En effet, une seule CJM a été créée en 2015.

Le programme citoyens du sport

Sur proposition de Mme Catherine TANVET,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Ce programme a pour objectif de promouvoir les valeurs de la République par le sport. Les conventions d'objectifs négociées avec les ligues régionales ont permis de décliner le plan en trois parties :

- le financement de projets d'animation « Tous prêts » autour de l'Euro de football 2016 ;
- la création d'emplois dans les Centres nationaux pour le développement du sport en 2015 ;
- le financement de l'opération « J'apprends à nager ».

2. Observations du CESER

Le CESER regrette que ce document - très succinct - ne reflète pas l'engagement et le travail des équipes professionnelles ou bénévoles qui assurent au quotidien la promotion des sports et de leurs valeurs. De même, il aurait été intéressant d'avoir des indications départementales chiffrées pour l'ensemble des opérations de ce programme.

Par ailleurs, le CESER fait observer que la difficile conciliation du temps scolaire (contenu, organisation, examens) avec le temps sportif (entraînements, déplacements, compétitions) est un frein au développement du nombre de sportifs de haut niveau dans la région.

Enfin, l'Euro de football 2016, fête populaire, a permis de lancer des actions citoyennes auprès des jeunes en Bretagne. Le CESER estime qu'il serait souhaitable que de tels projets puissent être financés dans d'autres disciplines sportives et de façon systématique afin de continuer à promouvoir les valeurs de la République.

2.2.3. La mixité sociale et culturelle

Le logement

Sur proposition de M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Près de 4 900 logements locatifs sociaux ont été financés grâce à la mobilisation des collectivités délégataires et des bailleurs sociaux. Des réponses ont été apportées aux besoins des territoires en situation de tension en

matière d'habitat. Les objectifs de mixité sociale sont en train d'être atteints. S'agissant du logement privé, la Bretagne est la première région pour le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Elle est en pointe dans la lutte contre la précarité énergétique.

2. Observations du CESER

Ces politiques en faveur du logement, destinées à augmenter l'offre de logements publics et privés et à améliorer le niveau qualitatif de ceux-ci, vont dans la bonne direction compte tenu des besoins importants identifiés en Bretagne. Elles doivent être poursuivies et si possible amplifiées. L'enveloppe de l'ANAH a été abondée en 2016 à hauteur de 10 %. Compte tenu des incertitudes qui ont pesé sur la mise en œuvre du programme en 2015 (changements de réglementation, réponses tardives apportées aux propriétaires et aux entreprises, etc.), le risque pour 2016 est de ne pas avoir de dossiers en nombre suffisant pour consommer les crédits. A cela s'ajoute un manque de cohésion dans les règles édictées par les délégataires des aides à la pierre.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

En Bretagne, 32 quartiers, répartis dans 15 communes et 12 intercommunalités ont été définis par l'État comme prioritaires dans le cadre de la nouvelle politique de la ville. Ces quartiers ont fait l'objet de contractualisations en 2015 autour des contrats de villes avec une enveloppe de 25 M€ de crédits de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine inscrits au CPER.

Ils visent à formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés.

2. Observations du CESER

Dans son avis sur la politique de la ville de janvier 2015, le CESER observait une certaine ambiguïté entre les ambitions affichées dans le cadre de la loi sur la politique de la ville et les moyens attribués pour sa concrétisation.

Tout en faisant part de sa satisfaction de la démarche de co-construction avec les habitants de ces quartiers, le CESER rappelle le risque que cette concentration de moyens sur les quartiers prioritaires se fasse au détriment d'autres territoires du fait des contraintes budgétaires auxquelles sont soumises l'ensemble des collectivités.

Le CESER réaffirme son souhait quant à la nécessité de veiller à ce que les projets s'inscrivent bien dans une démarche de rapprochement des quartiers dans la ville et de la ville vers ses quartiers.

S'agissant des terrains mobilisables pour le logement social, le CESER souhaiterait connaître leur localisation ainsi que l'usage d'origine.

Le foncier public

Sur proposition de M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La loi du 18 janvier 2013 vise à favoriser la mise à disposition des terrains de l'État et de ses établissements publics en permettant une cession au profit d'opérations de logement social, avec une décote sur le prix du foncier. Treize biens sont actuellement concernés en Bretagne.

2. Observations du CESER

Cette politique devrait permettre de favoriser la production de logements locatifs. Toutes les mesures qui vont dans cette direction doivent être maintenues. Le rôle de l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB) en la matière est apprécié par les collectivités. Les interventions au colloque organisé par l'EPFB, l'État et le Conseil régional intitulé « *la revitalisation des centres bourgs* » et qui s'est déroulé à Saint-Brieuc le mardi 7 juin 2016 démontrent que la disponibilité de foncier bâti et non bâti, non seulement en centre-bourg mais aussi en centre-ville, constitue une condition nécessaire à l'attractivité des communes en termes d'habitat et d'activités commerciales. Elle permet enfin de limiter les coûts des équipements collectifs et la consommation des terres nécessaires à l'activité agricole.

L'AD'AP

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD et de Mme Sylvie GUILBAUD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) est un dispositif permettant aux établissements recevant du public (ERP) de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. Ces AD'AP devaient être déposés avant la fin du mois de septembre 2015. Dans un AD'AP, l'établissement s'engage sur le financement des travaux requis et sur un délai déterminé. Les Préfets de département approuvent ces documents.

2. Observations du CESER

Le CESER regrette que les données chiffrées du RASE ne concernent que les 196 ERP hors périmètre justice appartenant à l'État, ou dont il assure la gestion. Afin de mesurer l'impact de la loi du 11 février 2005 et des AD'AP sur l'accessibilité, le CESER souhaiterait pouvoir disposer de données concernant l'ensemble des ERP en Bretagne.

La culture

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et de M. Patrice RABINE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le RASE 2015 présente la répartition des crédits dédiés à la culture relevant des interventions de l'État pour le patrimoine, les industries culturelles, la création, la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

2. Observations du CESER

D'après le RASE 2015, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne est intervenue pour un montant global de 31,3 M€ au titre de la mission « culture ». Dans les RASE 2014 et 2013 figurait un tableau détaillant pour chaque mission le poids financier de l'État en Bretagne et sa répartition par département. On pouvait y lire que le total des crédits affectés à la mission culture atteignait 57,8 M€ en 2013 (en hausse de 2 % par rapport à 2012) et 54,1 M€ en 2014 (en baisse de 6,4 % par rapport à 2013). Ce tableau ne figurant plus dans le RASE 2015, les informations transmises ne permettent pas de comprendre l'écart très important qui semble exister entre les années 2015 et 2014. S'agit-il d'une baisse très importante des crédits affectés à la mission « culture », d'une modification de son périmètre ou d'un changement intervenu dans les modalités comptables ?

Concernant la répartition des crédits par département, la comparaison entre les RASE 2014 et 2013 faisait apparaître pour les Côtes d'Armor et le Morbihan une baisse importante des crédits de la mission culture ; tant en valeur (respectivement : -33 % et -26 %) qu'en part régionale (passée de 12,2 % à 8,7 % dans les Côtes d'Armor, de 16,4 % à 13 % dans le Morbihan). Le RASE 2015 ne permet pas de savoir comment a évolué cette répartition territoriale.

La protection judiciaire de la jeunesse

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Dans le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'État dispose de ses propres établissements, et d'établissements ou de services gérés par des associations (secteur associatif habilité). Le nombre total de jeunes suivis en 2015 a été de 5 897.

2. Observations du CESER

Le nombre de jeunes suivis par la PJJ a diminué de 22 % dans le secteur habilité depuis deux ans, essentiellement sur les mesures d'investigation. Quelles en sont les raisons ? Le tableau statistique présenté ne permet pas de connaître les orientations prioritaires soutenues par les services de la PJJ en région en 2015. L'accent peut être mis sur l'action d'éducation pendant la prise en charge en lien avec les partenaires territoriaux dans le cadre de réponses individualisées permettant de s'adapter aux évolutions des besoins des jeunes. D'autre part, un soutien aux professionnels dans l'exercice de leur difficile mission est nécessaire.

La prise en charge adaptée de la population pénitentiaire

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) du Grand Ouest dispose de 7 établissements pénitentiaires et de 4 Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) dans les régions Bretagne, ex-Basse-Normandie et Pays de la Loire.

2. Observations du CESER

La politique pénale porte sur la population incarcérée et sur les personnes prises en charge en milieu ouvert. Le CESER soutient l'accent mis par les services pénitentiaires sur une approche globale des personnes incarcérées. Elles doivent l'être dans de bonnes conditions, avec une offre globale de service en santé, prévention santé, prévention du suicide, formation, culture et sport. Ceci suppose des moyens humains adéquats. Le taux d'occupation des maisons d'arrêt et centres pour mineurs est très élevé avec une surpopulation de 31 % (chiffres du Ministère) en territoire DISP Rennes avec des variations selon les établissements : exemple de Saint-Brieuc avec une densité de 185 %. Le CESER souhaiterait avoir des données dans le RASE sur l'état de santé des détenus, en matière de formation et en matière d'insertion professionnelle. De même, il réitère sa demande d'avoir un focus particulier sur la situation du centre pénitentiaire pour femmes de Rennes. Le CESER souligne, comme indiqué dans le RASE, l'intérêt du maintien des liens familiaux avec le soutien des associations.

2.2.4. Les ruralités

L'accès aux services au public
Les villes petites et moyennes
Le contrat de réciprocité ville-campagne

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Le volet territorial du CPER 2015-2020 (76 M€) est le levier principal utilisé dans le prolongement des Assises des ruralités d'octobre 2014. Trois priorités ont été fixées en faveur de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires ruraux lors du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015. L'État est intervenu en soutien à la création des maisons de services au public et des maisons de santé pluridisciplinaires.

L'État apporte également un soutien aux collectivités confrontées à une perte d'attractivité de leur centre-ville et qui souhaitent s'engager dans une stratégie cohérente de revitalisation. Ainsi, Guingamp et Louvigné-du-Désert, lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt, bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs.

Enfin, une expérimentation de coopération ville/campagne a été lancée entre Brest Métropole et le Pays du Centre Ouest Bretagne dans le cadre des Contrats de réciprocité « ville-campagne ».

2. Observations du CESER

En 2015, une quinzaine de maisons de services au public (MSP) ont été labellisées en Bretagne. Soixante-douze MSP sont désormais opérationnelles et treize sont en cours d'élaboration.

Pour autant, des outils restent à développer pour répondre aux préoccupations du CESER exprimées dans son étude « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en question* » (juin 2013). Le CESER préconisait notamment la mise en place d'un « guichet unique » pouvant apporter aux citoyens des éléments de compréhension et

surtout des réponses concernant l'offre de services publics.

Dans le même temps, le CESER constate que la poursuite des réorganisations des services de l'État se fait au détriment notamment d'une présence dans les territoires ruraux. Dès lors, le CESER s'interroge sur la définition que donnent les services de l'État de l'égalité d'accès pour tous aux services. Car même si la mise en réseau des territoires peut contribuer au développement des territoires ruraux, elle ne peut se concevoir sans la présence des services de proximité.

Dans le cadre de son étude en cours sur l'avenir des centres-bourgs et centres-villes, le CESER a auditionné des collectivités confrontées à la dévitalisation de leur centre-ville. Il ne peut qu'attirer l'attention sur ce processus mettant en danger à terme la pérennité du maillage territorial de la Bretagne.

Enfin, s'agissant des contrats de réciprocité ville-campagne, le CESER estime que si les métropoles bretonnes constituent des piliers du développement de la Bretagne, cela doit pouvoir bénéficier à l'ensemble des collectivités bretonnes au-delà de partenariats privilégiés entre deux collectivités, qui pourraient générer de la concurrence entre les territoires au détriment de la coopération et de la solidarité.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles

Sur proposition de Mme Zoë HERITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'État manifeste une volonté de maintenir l'accès aux soins de la population bretonne avec le concours des Comités interministériels aux ruralités. À cet effet, 72 maisons de santé pluriprofessionnelles ont été mises en place et 13 sont en cours de réalisation.

2. Observations du CESER

Le CESER note la poursuite de la couverture des territoires bretons par des maisons de santé pluriprofessionnelles, grâce au soutien financier de l'État. Le rapport évoque l'éventuel développement de l'offre de soins. Le CESER souhaiterait des données chiffrées sur cette offre médicale dans une situation de pénurie en professionnels de santé. Enfin, le financement pérenne de l'ensemble des « maisons de santé pluriprofessionnelles » reviendra-t-il aux collectivités locales, aux professionnels et aux organismes sociaux ?

2.3 Conjuguer performance économique et performance environnementale

2.3.1. Environnement - Biodiversité - Energie

Énergies renouvelables

Transition énergétique pour la croissance verte

Rénovation énergétique des bâtiments

Sur proposition de MM. David RIOU et François HERVIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Des efforts ont été menés en Bretagne au cours de l'année 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement national visant à la mise en place d'un nouveau mix énergétique à l'horizon 2020-2030. Pour ce faire, des actions ont été menées sur le développement des énergies marines renouvelables (EMR), sur le développement de la méthanisation, ainsi que sur les autres énergies renouvelables. La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) est une loi structurante, qui impacte de larges champs d'activités. Sa mise en œuvre est déjà engagée en Bretagne à travers différents appels à projets comme celui des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La loi a également fixé l'objectif de 500 000 rénovations de logements par an et cet objectif correspond à celui que la Bretagne s'est fixé dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de rénover 45 000 logements/an.

2. Observations du CESER

Le CESER émet le souhait de voir amplifiée la réalisation du mix énergétique en Bretagne et reconnaît les efforts faits notamment sur les énergies marines renouvelables (EMR). Pour le CESER, Il est important d'associer les citoyens au déploiement de cette nouvelle filière. A ce titre, il propose qu'une réflexion soit menée sur l'ingénierie financière et la mise en place d'outils de financement participatif dans ce domaine comme dans celui de l'éolien terrestre. La méthanisation agricole est également un outil de diversification intéressant, à condition qu'il n'entraîne pas une réorientation massive de l'utilisation des terres de la production alimentaire vers la production industrielle. Des critères qualitatifs seraient pertinents à mettre en place afin d'éviter toute dérive. Le CESER souhaiterait voir établis en Bretagne des objectifs de diminution des quantités de déchets orientés vers les incinérateurs. De fait, cela serait cohérent avec les objectifs de réduction de déchets à la source et l'incitation de l'État à la collecte des biodéchets.

Le CESER relève que presque 10 % des collectivités à s'inscrire dans le programme national « zéro gaspillage, zéro déchet » sont des collectivités bretonnes et que par ailleurs, plus de la moitié des habitants de Bretagne sont concernés. Cela est cohérent avec les bonnes performances de la Bretagne notées par l'ADEME et signalées dans le rapport du CESER « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* » (mars 2015). Le CESER propose qu'un tableau de bord soit créé pour mesurer annuellement les résultats de ce programme. En Bretagne, comme ailleurs, la transition énergétique est donc en marche, même si elle est encore trop lente pour inverser la tendance de la dégradation de l'environnement. L'objectif est bien de viser le zéro déchet, zéro gaspillage. Le CESER appelle donc l'État à renforcer les différents dispositifs qui vont dans ce sens.

La rénovation énergétique des bâtiments est un élément essentiel pour progresser vers l'autonomie énergétique de la région. Dans cet objectif, la copropriété est un système complexe de gestion où l'action à long terme est parfois négligée. Le CESER souhaiterait que l'État et ses services déconcentrés en région développent des moyens spécifiques de concertation à la hauteur des enjeux sur ce type de problématique.

Biodiversité

Sur proposition de MM. David RIOU et Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Le RASE ne présente, sous forme de zoom, que l'adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en fin d'année 2015. Il en précise succinctement le contenu et les finalités tout en rappelant sa co-construction avec le Conseil régional.

2. Observations du CESER

Au terme d'une longue phase d'élaboration très participative saluée à plusieurs reprises par notre assemblée, le CESER ne peut que saluer l'adoption de ce document d'incitation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs des territoires pour intégrer la biodiversité dans les choix d'aménagement du territoire.

Le CESER aurait attendu dans ce RASE 2015 quelques éléments d'information sur les missions relevant exclusivement de l'État (réserves naturelles nationales, parcs naturels marins, etc). Le CESER imagine que les douze lignes accordées à la biodiversité dans ce rapport d'activité annuel des services de l'État n'illustrent que très partiellement l'ampleur de ses engagements dans ce domaine.

Qualité de l'air

Sur proposition de Mme Zoë HERITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Les arrêtés préfectoraux ont été signés dans les 4 départements bretons en 2015. Ils prévoient les mesures d'urgence en cas de pic de pollution atmosphérique.

2. Observations du CESER

Selon l'Organisation mondiale de la santé, une augmentation de 8 à 9 mois de la durée de la vie serait possible pour chaque européen si la qualité de l'air extérieur était améliorée. Le CESER ne peut donc qu'adhérer aux mesures de protection des populations contre les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines qui peuvent altérer les fonctions respiratoires des populations sensibles, notamment les femmes enceintes, les enfants en bas âge et les sujets asthmatiques.

Même si ce sont aujourd'hui les pics de pollution qui attirent l'attention des médias, c'est en réalité la pollution de fond à laquelle nous sommes exposés au quotidien qui est la plus néfaste à long terme. L'automobiliste au volant y est fortement exposé. Les zones dites « de rencontre » (vitesse limitée à 20km/h) et la réduction de la vitesse sur les voies rapides aident à réduire la pollution de l'air provenant de la circulation motorisée. Le Plan de protection de l'atmosphère peut être un document clé pour améliorer la qualité de l'air, à condition de prendre en compte l'ensemble des polluants.

Pendant les pics de pollution, à l'occasion de l'information et des recommandations transmises par voie de presse et par affichage sur les panneaux des axes routiers, il conviendrait d'attirer l'attention de la population sur l'importance de limiter les effets nocifs de la pollution de l'air sur la santé, par exemple en évitant autant que possible de fumer ou de pratiquer des activités physiques intenses.

Le CESER invite les responsables à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air pendant les périodes de pics et en dehors. Concernant spécifiquement les messages écrits sur les panneaux routiers, le CESER s'interroge sur la propension des conducteurs à respecter effectivement ces consignes.

Promotion du développement durable et de l'économie verte

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Au travers de la participation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à l'édition 2015 du concours Crisalide Eco-activités, les services de l'État en région souhaitent valoriser les PME innovantes dans le domaine de l'économie verte. Pour promouvoir les initiatives bretonnes exemplaires en matière de développement durable, l'État régional co-organise avec l'ADEME et la Région Bretagne les 10^{ème} trophées bretons du développement durable.

2. Observations du CESER

La transition énergétique et écologique est un levier essentiel dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 intervenu à la suite de la COP21. Il est important que l'État en région y prenne pleinement part, notamment en promouvant les initiatives économiques et citoyennes en faveur du développement durable et de la croissance de l'économie verte. Le CESER suggère que l'État valorise particulièrement à l'avenir l'innovation sociale associée au développement durable, comme il l'a fait en 2015 en distinguant Enercoop pour son projet énergétique coopératif, car la transition énergétique doit également être une occasion d'appropriation citoyenne.

Prévention des risques technologiques et des risques chroniques

Sur proposition de MM. David RIOU et Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

En 2015, suite à des actes d'origine criminelle sur un site industriel SEVESO en Isère et sur un site pétrochimique dans les Bouches-du-Rhône, les services de la DREAL et les services de l'ordre ont conjointement procédé à des inspections préventives sur l'ensemble des quarante-quatre établissements SEVESO situés en Bretagne.

Depuis l'automne 2015, la prévision des crues (vigilance crues) assurée par l'État couvre désormais le département des Côtes d'Armor avec le rajout des trois tronçons suivis sur ce département sur le site national Vigicrues qui viennent donc s'ajouter aux 12 tronçons bretons des 3 autres départements.

En 2015, la révision du Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) a permis de prendre en compte le retour d'expérience des inondations de l'hiver 2013-2014 ainsi que les évolutions dans la définition nationale des niveaux de vigilance.

2. Observations du CESER

S'agissant des inspections préventives sur l'ensemble des quarante-quatre établissements SEVESO situés en Bretagne, le CESER ne peut que soutenir cette démarche préventive qui permet d'aborder avec les exploitants les questions relatives à la sûreté des sites contre des actes de malveillance, l'opération étant certainement à

renouveler.

En ce qui concerne la mise en place de la vigilance crue, le rajout de trois tronçons du département des Côtes d'Armor permet d'avoir enfin une cartographie régionale avec la couverture des quinze tronçons qui sont aujourd'hui en ligne sur le site www.vigicrues.gouv.fr avec un bulletin quotidien.

Le CESER note que le RIC est finalisé conformément à la directive européenne (2007/60/CE) et que celui-ci a pris en compte le retour d'expérience des inondations de l'hiver 2013-2014 ainsi que les évolutions dans la définition nationale des niveaux de vigilance.

Le CESER regrette cependant que le RASE ne fasse pas mention des Plans de prévention des risques littoraux. Si le CESER note cette absence, il observe depuis ces derniers mois avec satisfaction une accélération des processus de consultation et d'adoption de ces plans par des mises à l'enquête publique.

Ville durable et gestion économe de l'espace

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX et de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'État s'est fortement impliqué dans l'élaboration du Programme pluriannuel d'intervention de l'Établissement public foncier de Bretagne adopté en novembre 2015, la sensibilisation des élus locaux et techniciens aux PLUI, la labellisation EcoQuartier 2015 et le programme national de revitalisation des centres-bourgs.

2. Observations du CESER

En matière de ville durable et de gestion économe de l'espace, la démarche de l'État s'inscrit dans les réflexions menées par le CESER dans ses différentes études (foncier, risques littoraux, transition énergétique) et celle en cours sur l'avenir des centres-villes et centres-bourgs.

S'agissant des comités de pilotage locaux « Ville de demain » de Rennes Métropole et Brest Métropole, le CESER rappelle la nécessité d'y associer les Conseils de développement concernés.

2.3.2. Agriculture

FEADER

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
rapporteuse générale en charge des questions européennes

1. Synthèse du document

Le passage de l'autorité de gestion de l'État au Conseil régional s'est déroulé dans de très bonnes conditions avec la poursuite des échanges entre services.

Les crédits FEADER et contreparties nationales ont soutenu des investissements de modernisation des exploitations et des usines agro-alimentaires à hauteur de 11 M€ de l'État (sur 14 M€ au total) .

Les Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) ont rencontré un grand succès, aussi 19 M€ de l'État ont été débloqués (sur 23 M€) soit près de 40 % de plus que programmé.

2. Observations du CESER

Le CESER se réjouit de la bonne transition de l'autorité de gestion vers le Conseil régional.

Le succès des mesures agro environnementales et climatiques permet de mesurer leur pertinence mais leur consommation très rapide pose des questions quant à la suite possible des soutiens sur ces objectifs.

Agriculture et eau

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'État se félicite de l'efficacité du cadre réglementaire dans cinq bassins versants en contentieux européen, ce qui a permis d'aboutir à une baisse des concentrations en nitrates et à une levée des arrêtés préfectoraux qui plafonnaient les apports azotés en agriculture. L'année 2015 voit aussi la poursuite du traitement, à l'échelle départementale, des flux d'azote déclarés par 82 % des agriculteurs. Ces résultats serviront à l'évolution des textes nationaux. S'agissant du Plan de lutte contre les algues vertes, suite au rendu de l'expertise en 2015, une lettre ministérielle donne des instructions pour la suite, l'année 2016 étant une année de transition vers un nouveau plan 2017-2021. En outre, les services de l'État participent à l'élaboration du nouveau Plan breton pour l'eau (PBE).

2. Observations du CESER

Alors que le thème de l'eau était auparavant très identifié en tant que tel, le CESER s'étonne qu'il soit classé en sous-chapitre de l'agriculture dans le RASE 2015. Même si l'agriculture a une forte influence sur l'eau, elle n'est pas la seule. Le CESER s'étonne qu'il ne soit plus fait référence à la préservation de la ressource en eau et à la protection des milieux aquatiques. Les paramètres pesticides, bactéries, entre autres, ne sont plus abordés.

Pourtant, les documents réalisés en 2015 par la DREAL Bretagne, service de l'État en région, prennent en compte l'ensemble des problématiques de l'eau en Bretagne. Le « *Bilan annuel 2014, l'eau en Bretagne* » était exemplaire en ce sens et aurait dû être la base d'un vrai chapitre sur l'eau pour ce RASE 2015, alors que le sujet semble ici tronqué. S'agissant du Plan de lutte contre les algues vertes, le CESER rappelle qu'il n'est pas associé à son élaboration. Il souhaite que l'État garde toutes ses responsabilités et mette les moyens nécessaires au traitement définitif de ce problème. Il s'étonne du retard pris pour réunir le Comité régional de suivi.

Approvisionnement de proximité en restauration collective

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'achat de proximité en restauration collective est présenté comme une priorité nationale qui s'est concrétisée en 2015 en Bretagne par différentes actions de l'État aux niveaux régional et départemental afin de décliner l'ambition présidentielle d'atteindre 40 % de produits de proximité dans la restauration collective à l'horizon 2017 : organisation de colloques, travail sur les freins et les leviers à mobiliser, développement d'outils, d'accompagnement des collectivités, etc.

2. Observations du CESER

Compte tenu de la conjoncture économique difficile que connaît actuellement l'élevage, le travail sur la restauration hors domicile initié par l'État en région en 2015 doit se poursuivre et s'intensifier. La restauration collective est en effet un des marchés alimentaires où les industries agroalimentaires françaises sont le moins bien placées. Pour remédier à cette situation, il serait judicieux que l'État mette en place, en partenariat avec le Conseil régional, un comité réunissant les différents donneurs d'ordre de la restauration collective en Bretagne (État et collectivités) afin :

- de faire un état des lieux sur l'origine des produits distribués en restauration collective, la structuration de l'offre, l'organisation de la demande ;
- d'harmoniser les procédures en faveur de l'approvisionnement local ;
- d'identifier les leviers majeurs à mettre en œuvre pour répondre à l'ambition présidentielle ;
- de simplifier les démarches, tant pour les fournisseurs que pour les gestionnaires des restaurants collectifs.

Une telle démarche permettrait de rationaliser l'utilisation des moyens publics tout en assurant un retour de valeur ajoutée sur les territoires.

Contrôles

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'État s'est fortement mobilisé sur le sujet de l'amélioration de l'efficacité et de l'acceptabilité des contrôles en exploitations agricoles. Le rapport de la mission nationale du 19 mai 2015 a repris de nombreuses recommandations contenues dans le rapport du Préfet de région du 30 janvier 2015. Des projets de plans d'actions départementaux ont été travaillés.

2. Observations du CESER

Les contrôles sont devenus un sujet de crispation important dans le monde agricole. La multiplication des types de contrôles, mêlée à une situation économique très compliquée, rend particulièrement sensible leur acceptabilité. Le dialogue entamé est dès lors essentiel. Le travail visant à mettre en place des plans d'actions départementaux a permis d'entretenir ce dialogue. Le CESER regrette toutefois que la finalisation de ce travail au niveau régional n'ait pas encore été réalisée. La réunion du comité régional sur les contrôles de début 2016,

évoquée dans le rapport de l'État, n'a en fait pas eu lieu. Outre l'éventuelle harmonisation des projets de plans d'actions départementaux, il est primordial de poursuivre la réflexion, afin de trouver de nouveaux moyens d'amélioration des contrôles.

2.3.3. Santé – Environnement

Sur proposition de Mme Zoë HERITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La Préfecture de région, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional ont concouru, depuis 2005, à la mise en œuvre des Programmes régionaux santé environnement (PRSE) dont l'objectif était de faire prendre conscience à tous les acteurs de la société des liens existants entre la santé et l'environnement. Le PRSE 2 a été évalué en 2015, et le nouveau PRSE 3 est actuellement en cours de construction. Ce dernier sera élaboré sur la base des six recommandations issues de l'évaluation finale du PRSE 2.

2. Observations du CESER

Le CESER note avec satisfaction que « *la réduction des inégalités en santé-environnement* » est l'une des deux recommandations prioritaires résultant de l'évaluation du PRSE 2. L'étude du CESER de juin 2016 intitulée « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* » contribuera à la recommandation 5 relative à « *la prise en compte de l'urbanisme comme déterminant de santé* ». Le CESER suivra avec intérêt et attention l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre du PRSE 3.

2.4 Simplifier et moderniser l'action publique

2.4.1 Simplifier

Expérimentations en matière environnementale en Bretagne

Sur proposition de Mme Évelyne LUCAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

La Pacte d'avenir pour la Bretagne a acté la participation de la Bretagne aux expérimentations de simplification des procédures environnementales. Deux expérimentations en matière d'Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) lancées en 2014 se poursuivent : l'autorisation unique (parcs éoliens et installations de méthanisation) et le certificat de projet (projets soumis à autorisation ou enregistrement ICPE, à l'exception de l'élevage). Dans le champ de l'élevage, le régime de l'enregistrement, régime d'autorisation simplifié, est entré en vigueur en deux temps, début 2014 et octobre 2015. Des moyens ont également été mobilisés pour faire avancer le projet de simplification des mises à jour de plans d'épandage.

2. Observations du CESER

Le CESER prend note de la poursuite des expérimentations de simplification des procédures environnementales actées par le Pacte d'avenir pour la Bretagne. Il souhaite que soient évalués à la fois les gains pour les maîtres d'ouvrages (accélération des projets, retours sur investissement, et retombées économiques etc.) ainsi que les effets de ces expérimentations sur l'environnement. Le CESER voit là un cas d'étude intéressant dans le cadre de sa future mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques.

Comités uniques de programmation (CUP)

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Les Comités uniques de programmation (CUP) se sont mis en place à l'échelle des Pays. Ces comités sont des lieux de mise en cohérence des stratégies et d'optimisation des financements des différents partenaires au bénéfice des territoires.

2. Observations du CESER

Le CESER a noté avec satisfaction la volonté de l'État de confier aux CUP la possibilité d'attribuer des financements liés au volet territorial du CPER. Cela permet une meilleure coordination entre les différents fonds régionaux et européens et les crédits du volet territorial du CPER.

Dématérialisation du dédouanement

Sur proposition de Mme Danièle KERJAN,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Grâce à la dématérialisation du dédouanement et aux évolutions du fonctionnement des services douaniers, le délai moyen d'immobilisation des marchandises lors du passage en douane a été inférieur à 3 minutes en 2015. 65 entreprises ont bénéficié de conseils personnalisés et se sont vu proposer des outils de facilitation leur permettant une simplification et une réduction des coûts du dédouanement. Par ailleurs, 16 certificats d'opérateur économique agréé ont été décernés à des entreprises bretonnes.

2. Observations du CESER

Le CESER prend note du temps consacré au passage en douane en 2015 mais ne peut le comparer à des données précédentes, celles-ci n'ayant pas été communiquées dans les rapports précédents.

Le CESER salue les initiatives engagées auprès des entreprises afin de faciliter leur temps de passage en douane et se félicite du taux important d'entreprises bretonnes ayant obtenu le label européen distinguant les entreprises les plus fiables (16 sur 57 entreprises bretonnes).

2.4.2. Moderniser

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

1. Synthèse du document

La Conférence régionale de modernisation publique prévue dans le cadre du Pacte d'avenir s'est réunie le 18 mai 2015. Les acteurs socio-économiques ont dans ce cadre été informés des chantiers ouverts par l'administration, ainsi que des démarches engagées par diverses institutions.

2. Observations du CESER

Le CESER ne peut que soutenir la volonté de l'État et du Conseil régional d'agir en vue de moderniser et simplifier les relations avec les différents utilisateurs. De même, il soutient la réflexion conduite par l'État afin de confronter les pratiques avec les attentes des collectivités et de mieux prendre en compte leurs demandes pour apporter des réponses adaptées. Le CESER serait vivement intéressé par une information dans le RASE, ou au fil de l'eau, sur les thèmes retenus, sur l'avancement des travaux ainsi engagés et sur leur concrétisation.

3. Annexes

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

3.1. L'État en région

1. Synthèse du document

Le poids de l'État en région a été renforcé par la charte de déconcentration, qu'il s'agisse de l'animation des politiques de l'État, de la mise en œuvre de diverses politiques nationales ou européennes, de coordonner les actions intéressant plusieurs départements de la région, de conduire des actions de modernisation dans les domaines de la simplification et de l'amélioration des relations avec les usagers, ou encore de la définition de la politique immobilière des services de l'État.

La circonscription régionale représente également un échelon de programmation et de répartition des crédits de l'État, comme de contractualisation des programmes pluriannuels entre l'État et les collectivités locales.

2. Observations du CESER

Le décret du 7 mai 2015 a étendu le champ d'intervention des Préfets et des Chefs de services de l'État en région, en leur déléguant des pouvoirs élargis assortis d'une capacité d'initiative visant à améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour le CESER, ces dispositions doivent permettre de renforcer la proximité, l'écoute et la capacité d'action

entre les représentants de l'État et ceux des diverses collectivités bretonnes. De ce fait, il suggère qu'à partir de 2016, le Rapport d'activité des services de l'État en région reflète largement la portée de ces nouvelles dispositions.

3.2. Les services de l'État en région

1. Synthèse du document

Les principaux services de l'État en région sont présentés en distinguant les directions rattachées au Préfet et les autres services, agences ou établissements publics, dont le périmètre d'action dépasse souvent le périmètre régional.

Il est rappelé le rôle de l'échelon départemental dans la mise en œuvre des politiques nationales ou de l'Union européenne, et celui des arrondissements pour ce qui concerne le développement local et l'administration administrative de l'État, le sous-préfet étant le délégué du préfet de département dans l'arrondissement.

2. Observations du CESER

Le CESER ne porte pas de remarque particulière sur cette présentation, si ce n'est pour regretter que le rendu-compte n'intègre pas d'autres structures, telles que l'Agence régionale de santé par exemple.

3.3. Les moyens humains

1. Synthèse du document

Le tableau met en évidence les effectifs plafonds (entre 2012 et 2016) et réalisés de la préfecture et des services attachés (entre 2012 et 2015). Les derniers chiffres comparables sont ceux de 2014, avec un effectif total réalisé de 5 392,89 agents pour un objectif plafond fixé à 5 386,5 agents. Globalement, l'effectif plafond a diminué de presque 500 agents entre 2012 et 2015. L'effectif réalisé fin 2015 n'était pas disponible lors de l'établissement du document.

2. Observations du CESER

Le CESER constate le recul des effectifs au cours des dernières années, en regrettant l'absence d'explications, tant sur les conditions dans lesquelles ces évolutions se sont réalisées au sein de la Préfecture ou des directions, que sur les écarts constatés entre plafonds et réalisations. En complément, il serait pertinent de pouvoir disposer d'indicateurs plus qualitatifs, illustrant l'évolution de la qualité de service au fil des réorganisations.

Eu égard au calendrier de la session, il eût été intéressant que les réalisations 2015 nous soient communiquées pour permettre une comparaison avec les plafonds indiqués, ainsi bien sûr que les nouveaux plafonds définis pour 2016.

3.4. Les grandes réformes institutionnelles

1. Synthèse du document

L'annexe rappelle les principaux textes parus depuis 2014 régissant le fonctionnement des institutions : loi MAPTAM du 27 janvier 2014, loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, loi NOTRe du 7 août 2015, décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, revue des missions de l'État territorial avec 45 mesures et 8 axes prioritaires à mettre en œuvre entre fin 2015 et début 2016.

2. Observations du CESER

S'il n'est pas dans le rôle du CESER de se prononcer sur ces réformes, il attire toutefois l'attention sur la nécessité de les accompagner du mieux possible, qu'il s'agisse par exemple de l'appui attendu par les plus petites collectivités dans le cadre des rapprochements auxquels les communes sont encouragées, ou de la compréhension par les citoyens des nouveaux périmètres des différentes collectivités et du rôle de chacune d'elles. Sur tous ces sujets, le CESER renvoie à son étude « *Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité* » (février 2016).

Pour ce qui concerne la Bretagne, le CESER serait intéressé par un premier point sur les dispositions qui devaient être mises en œuvre à la fin 2015 et début 2016.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Rapport d'activité des services de l'Etat en région

Nombre de votants : 104

Ont voté pour l'avis du CESER : 104

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Catherine TANVET Union régionale CFE-CGC Bretagne

Nous saluons l'effort de l'État en région à rendre lisible les activités de ses services en Bretagne bien que ce document soit souvent très synthétique sur les orientations stratégiques poursuivies ou commencées en 2015. Nous y portons plusieurs remarques :

- pour que l'efficacité soit au rendez-vous, il convient que chacun veille à la cohérence des mesures entre elles et au sein d'une politique plus globale et qu'elles ne se heurtent pas à des principes structurants, qu'elles ne se heurtent pas les unes aux autres, qu'elles ne génèrent pas de coûts importants sans effets positifs.
- par ailleurs, les activités doivent s'inscrire dans le temps et il faut savoir renoncer à l'une d'entre elles si elle ne donne pas les effets escomptés après une évaluation précise. Il ne faut pas non plus tromper les citoyens en leur faisant miroiter des effectifs disproportionnés par rapport à la réalité du terrain (pour exemple : les emplois d'avenir, le service civique, les jeunes des QPV, la mixité sociale dans le logement...).

Ce document doit nous permettre de nous interroger de plus près sur l'utilité économique, sociale et environnementale des orientations stratégiques prises, de faire le tri entre l'efficacité que l'on doit en attendre et les effets de manche plus ou moins démagogiques.

La CFE CGC souhaite que ce rapport éclaire chacun d'entre nous dans nos démarches pour construire l'avenir de façon efficace et responsable.



Intervention de M. Daniel PIQUET-PELLORCE Bretagne Vivante - SEPNOB

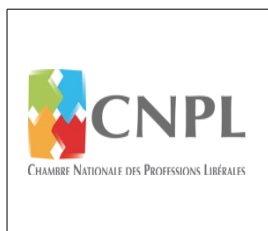
Intervention au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence

La présentation du rapport d'activité des services de l'état en région Bretagne est tellement succincte et synthétique que nous nous permettrons de faire des observations du même style.

- Le schéma des infrastructures ferroviaires bretonnes présenté page 22 est d'une telle vacuité en matière de relations infrarégionales Nord-Sud que l'objectif de diffusion de la grande vitesse affirmé à la page suivante ne se fera sûrement pas par voie ferrée. Quand l'État prendra-t-il en compte les impératifs de la COP 21 en réalisant un maillage ferroviaire du territoire breton?
- On note que malgré les simplifications le traitement du dossier du parc éolien offshore de Saint Brieuc est bien long et on peut demander si l'enquête publique aura bien lieu en 2016.
- On regrette qu'il n'y ait pas d'explication à la baisse des projets de méthanisation en 2015.
- Pour l'énergie bois on souhaiterait que les études assurant qu'il y a bien renouvellement de la ressource au même rythme que la consommation nous soient communiquées.
- Si nous apprécions les éléments de mobilisation concernant la transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que l'effort de formation des professionnels en vue de la rénovation énergétique des bâtiments, il demeure que le rythme réel de rénovation est encore très faible.
- La place de 0,51% accordée à la biodiversité dans le rapport est hélas en accord avec la régression de celle-ci, mais sans doute pas encourageante pour essayer de freiner la dite régression, même si l'adoption du SRCE est un élément appréciable! Les services de la DREAL n'ont sûrement pas fait que cela !
- Concernant la qualité de l'air, premier enjeu national du plan santé-environnement, une allusion à la grande étude nationale menée sur l'ammoniac dans l'air et sur les particules fines, eut été appréciée.
- Enfin, on apprécie que le problème du foncier et d'un urbanisme plus resserré commence à être pris plus au sérieux.
- Nous laissons à chacun le soin d'interpréter le fait que le problème de l'eau en Bretagne ne soit évoqué que dans un chapitre intitulé « agriculture et eau ». Si des améliorations peuvent être constatés concernant la pression d'azote, il est clair que les efforts en cours doivent être poursuivis. Ceci s'applique également à la lutte contre les échouages d'algues vertes, et l'élaboration d'un nouveau plan de lutte poursuivant le précédent devient urgente.
- Nous saluons l'orientation proposée par le chef de l'État concernant l'approvisionnement de proximité en restauration collective. Ceci concerne les collectivités locales aux divers échelons pour la restauration scolaire et nombre d'entre elles se mobilisent dans cette perspective. Il y a lieu de ne pas oublier la restauration en milieux médicalisés et les EPAHD, ainsi que la restauration collective

d'entreprises. L'enjeu nous paraît important pour la santé d'une part, pour l'économie agricole régionale même s'il s'agit bien entendu d'un aspect très partiel face aux crises de notre agriculture.

- Nous souhaitons que l'évaluation finale du PRSE 2 permette au prochain plan régional santé environnement d'être le plus pertinent possible.
- Dans le cadre de la simplification, nous approuvons l'autorisation unique et attendons les résultats en termes de délais de traitement des dossiers. Pour ce qui concerne le régime de l'enregistrement dans le champ de l'élevage, si on peut se réjouir du raccourcissement des délais d'instruction, nous restons attentifs au problème de l'information des tiers, aussi nous souhaiterions qu'un bilan soit fait en la matière. Enfin nous attachons beaucoup d'importance à la dématérialisation des plans d'épandage pour en faire une base de données unique permettant d'éviter doublons et ou omissions concernant les parcelles soumises à épandage.



Intervention de M. Sylvère QUILLEROU Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales et du Collège 1

Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Afin d'assurer l'égalité des chances et d'accès aux soins en milieu rural, les comités interministériels aux ruralités ont acté la volonté de l'État de faciliter l'implantation des maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire national : 1000 nouvelles structures sont prévues en 2017.

En Bretagne, selon les autorités, 72 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont en fonctionnement et 12 en cours de réalisation.

Le volet territorial du CPER 2015-2020 est le levier de mise en œuvre de ces projets.

Confronté à une difficulté d'accès aux soins des populations dans les territoires, principalement ruraux, liée au départ massif des professionnel.le.s du baby boom, entre 2011 et 2019, aux nouvelles aspirations des professionnel.le.s, ainsi qu'à une sous estimation des prévisions (ou besoins), l'État a soutenu l'implantation de 18 nouvelles maisons de santé en 2015.

Les MSP s'organisent en maisons de Santé « avec mur », maison de santé « hors mur », « maison de santé avec mur pour une partie des professionnel.le.s de santé » :

- La « Maisons de Santé avec mur » (monosite) rassemble la diversité des professionnel.le.s de santé dans un même bâtiment communal ou intercommunal. Dans ce cas, afin de rapprocher les soignants de la population, dans le but de maintenir l'égalité des chances des populations, il paraît judicieux de multiplier des permanences de soins dans les communes situées dans le périmètre de cette MSP.

A tenter de résoudre un problème, les professionnel.le.s de santé, les élus et l'État devront veiller à ne pas fragiliser le réseau pharmaceutique, dont la répartition géo-démographique homogène dans les territoires relève d'une législation particulière, et ce, afin de ne pas risquer de provoquer l'émergence d'un désert pharmaceutique superposé au désert médical déjà existant dans les territoires fragilisés. Il s'agit de favoriser le maintien des pharmacies dans leurs communes d'exercice actuel.

- La « Maison de santé hors mur » (multisite) où l'activité de chaque professionnel.le s'exerce sur sa commune en coordination.

- La « Maison de santé avec mur pour une partie des professionnel.le.s de santé" à caractère mixte (monosite avec une partie de professionnel.le.s de santé multisite). L'objectif de cette organisation est de faire évoluer les pratiques professionnelles vers une prise en charge optimisée efficace et efficiente des patients.

Aujourd'hui, 10% des professionnel.le.s de santé sont concernés par les MSP, et ce taux devrait atteindre 20% sur l'ensemble du territoire national (zones désertifiées et non désertifiées confondues).

A noter, que les MSP ne sont pas le modèle unique de prise en charge des patients par des équipes de soins. Des réflexions de fond sont à mener sur ce sujet.

Il est aussi urgent de soutenir les équipes de soins primaires ainsi que le programme PAERPA (*modèle de coordination de prise en charge des Personnes âgées en risque de perte d'autonomie par une équipe de soins primaires en dehors des MSP*) dans les territoires ruraux essentiellement frappés par une pénurie qui continue à se creuser. Le PAERPA vise à maintenir les personnes âgées de plus de 75 ans — dont la proportion en région Bretagne est supérieure à la moyenne nationale— à leur domicile, et à améliorer les prises en charge sociale et sanitaire en renforçant la coordination entre acteurs et en faisant évoluer significativement les modalités d'échanges entre eux.

Si le financement des structures immobilières est fixé, nous ne connaissons ni les modalités d'apport des fonds nécessaires au fonctionnement durable de l'ensemble des maisons de santé pluri-professionnelles en place dans les territoires, ni les pourvoyeurs de ces fonds : s'agira-t-il des collectivités locales, des professionnel.le.s eux-mêmes ou des organismes sociaux ?

Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de Mme Véronique LE FAUCHEUR Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le rapport qui nous est présenté décrit les activités 2015 des services de l'État en région mais il ne fait pas d'évaluation de ces actions. Si l'on peut saluer la volonté de l'État en région de rendre visibles les actions menées, leurs effets et plus-value ne sont pas valorisés. Comme le rappelle l'avis du CESER, ce rapport « devra pouvoir étayer » la nouvelle mission confiée au CESER de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

La CFDT interviendra en trois temps : l'un sur le contrat de Plan État/Région, le second sur le Comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle, pour terminer sur des propositions de notre organisation visant à développer l'analyse qualitative de l'action publique en région.

Le RASE rappelle que le Contrat de plan 2015-2020 a été signé conjointement par l'État et le Conseil régional en 2015 et mobilise 1,2 milliard d'euros. La signature des Contrats métropolitains de Brest et de Rennes sont venus en compléments. Après deux années blanches, la CFDT note l'ambition de 3 milliards de crédit au profit de la région mais s'inquiète d'une part de la lenteur de la mise en œuvre alors qu'une clause de revoyure est prévue en 2017 et d'autre part, du blocage des fonds européens.

Concernant le Comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle installé fin 2014, l'État en région et ses services se sont engagés dans le quadripartisme, avec volontarisme. La CFDT souligne cet engagement qui, nous le savons tous, se fait dans un contexte contraignant en termes de ressources humaines. La CFDT apprécie l'installation de la commission service public régional de l'emploi au sein du CREFOP, qui tout en respectant le cadre législatif en termes de gouvernance permet une vision partagée des politiques de l'emploi menées sur les territoires.

La mise en place des services publics de l'emploi de proximité se fait progressivement, normalement pour appuyer une dynamique territoriale des partenaires et acteurs de territoires. Cette démarche de co-construction est inégalement mise en œuvre selon les territoires. Cette méthode innovante nécessite un réel changement d'angle pour tous les acteurs ce qui ne s'improvise pas. Pour la CFDT cette nouvelle vision du dialogue social territorial, émergente et non descendante devra être débattue et partagée avec tous les acteurs territoriaux, qu'ils soient de l'État, de la région des collectivités ou des organisations syndicales et patronales. Le SPER semble le lieu pertinent pour initier des groupes de travail et analyses partagées.

La CFDT remercie les services de l'État de la production de ce document, qui est de fait un outil important pour le CESER dans la réalisation de sa nouvelle mission de suivi des politiques publiques. En ce sens le CFDT propose que ce rapport puisse être complété par les rapports d'activité des différentes directions de l'État dont l'ARS, le rectorat notamment. La CFDT est particulièrement alertée par la réduction des emplois ou les réorganisations qui impactent à la fois les conditions de travail des agents et la qualité de l'action publique. La situation dans le secteur de la santé est alarmante. Ainsi le rapport qui donne les éléments statistiques relatifs à l'emploi public pourrait présenter également des éléments relatifs aux différents secteurs impactés comme La Défense, la santé, l'éducation nationale et des différentes directions citées en fin de document. Une analyse de ces éléments permettrait d'identifier leurs effets sur les territoires, en termes de bassin d'emploi certes mais aussi d'accès à un service public de qualité. Les travaux de coopérations engagés au sein du Crefop et dans le cadre de la conférence sociale avec l'État augurent de notre capacité à progresser collectivement pour partager une vision socio-économique de notre région.



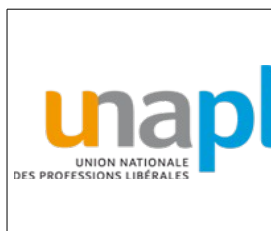
Intervention de Mme Annie GUILLERME Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)

Nous exprimons tout notre étonnement sur l'absence dans le RASE 2015 des actions menées par l'État dans le cadre de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes, en particulier le plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et les actions en matière d'égalité professionnelle et de mixité des métiers et des emplois.

Le CESER de Bretagne dans toute la diversité de ses collègues est très vigilant à cette question dans tous ses travaux comme ses études et ses différentes contributions le démontrent.

Jusqu'à présent la question de l'égalité entre les femmes et les hommes apparaissait chaque année dans le Rapport d'activité des Services de l'État en particulier comme un des leviers de la solidarité entre les territoires et vers les populations fragiles.

Nous nous interrogeons donc sur cette lacune observée dans le document 2015 alors que l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs droits et dans les faits est un élément fondamental de solidarité, de citoyenneté et un indicateur de démocratie dans notre République.



Intervention de M. Philippe LE ROUX Union nationale des professions libérales (UNAPL) Bretagne

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

J'interviens au titre des acteurs économiques du Collège 1.

Dans le rapport d'activité des services de l'État en Région Bretagne pour 2015, deux bordereaux ne peuvent qu'attirer l'attention des professions indépendantes que je représente au sein de cette Assemblée.

Le premier concerne les inégalités territoriales et la fragilisation des populations, avec en sous-titre Les ruralités, et le second la simplification administrative et la modernisation de l'action publique.

Sur le second point, nous nous étions déjà exprimé l'an dernier, je pourrai reprendre mon propos mot à mot : je vais donc vous en faire grâce.

En revanche sur le premier point, la question porte sur l'accès aux services au public, les villes petites et moyennes, et le contrat de réciprocité ville-campagne.

L'État souligne son intervention en soutien de la création de Maisons de Services au public (MSAP) et des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et en dresse le bilan : environ 85.

A lire ce rapport, on peut donc en déduire que les MSP constituent **la réponse** aux inégalités territoriales dans le domaine de la Santé et constituent donc aujourd'hui l'outil magique pour que la Bretagne et les bretons trouvent leur région attractive, équipée et tournée vers l'avenir, en particulier dans le domaine sanitaire et médico-social.

Je crains de décevoir les bonnes consciences.

Je vais faire donc rapidement 3 remarques :

La réponse proposée (MSP) n'est absolument pas à la hauteur des enjeux au moins pour trois grandes raisons :

La première est que les professionnels de Santé ont besoin, de trouver un juste équilibre entre leur projet professionnel et leur vie familiale. Comme les autres...

Le second point est que les professions de Santé, comme tous les entrepreneurs, artisans et commerçants en particulier, ont besoin d'avoir une bonne visibilité des politiques publiques en matière d'Aménagement du Territoire, comme les autres.

Le troisième point est, que nous aussi nous avons besoin de reconnaissance au titre de notre engagement d'entrepreneur, comme les autres...

Qu'en est-il de aujourd'hui ?

Sur le premier point, il est impossible de nier cette aspiration à un mode de vie « normal ». C'est à dire que, du Numerus Clausus aux schémas d'organisations en matière de Santé, nous vivons dans l'incohérence des politiques publiques ! Pourtant, soit dit en en passant, à l'heure ou l'on parle de parité, vous noterez que, chez nous, nous sommes depuis bien longtemps en avance....

Sur le second point, comment peut-on penser un seul instant qu'un médecin, une infirmière ou un pharmacien va oser s'installer dans une commune sans connaître les données fondamentales de son développement futur ? Comment évoquer « Les ruralités » tout en créant des « Métropoles », sans véritable contenu ? Quelle est l'urgence, pour nos territoires, la croissance sans limite de nos villes ou la disparition programmée de nos campagnes ? Vous savez tous que si nous sommes attachés aux territoires, c'est parce que nous sommes très attachés aux gens qui vivent sur ce territoire.

Enfin, dans nos Universités quel est le temps réservé à la formation aux responsabilités d'employeur, de gestionnaire, d'investisseur qui deviennent chaque année de plus en plus chronophage et onéreuse ? Comment encourager nos confrères à s'installer dans nos campagnes lorsqu'ils n'entendent parler que de contraintes, de dévitalisation et de disparition des bourgs ?

Le CESER s'est autosaisi d'une étude sur les centralités. C'est une très bonne chose, et c'est la bonne méthode pour traiter de ce sujet. Nous y fondons beaucoup d'espoir et notre collaboration sera pleine et entière.

Alors, les réponses immobilières, sans projets de Territoires, telles qu'elles sont proposées, ne sont pas à la hauteur des enjeux : elles ne traiteront rien et coûteront chers aux contribuables, aux assurés sociaux et aux organismes sociaux. Il serait grand temps de prendre la mesure de cette question qui n'est pas, j'insiste, une question financière.

Dans mon Cap-Sizun natal, des bandeaux noirs placardent les panneaux d'entrées de nos communes. Effectivement, l'absence totale de politique d'Aménagement de notre Territoire va nous obliger à porter le deuil de la disparition de nos bourgs, de nos villages et de nos campagnes.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

En ce qui concerne la politique éducative, le rapport 2015 se place toujours sous l'égide d'une Refondation qui est bien vite arrivée à bout de souffle et qui semble aujourd'hui très loin.

La relance du recrutement n'a pas ramené les jeunes diplômés vers les métiers de l'éducation, faute de s'être accompagnée de pré-recrutements et d'une véritable rénovation de la formation et des carrières. Absorbés en grande partie par les départs à la retraite et la démographie montante, en particulier dans le second degré, ces emplois supplémentaires ne permettront pas les améliorations attendues dans les classes. A ce propos, le CESER a relevé à juste titre que dans notre académie les taux d'encadrements ont été loin de s'améliorer en 2015, et même qu'ils devraient encore se dégrader en lycées à la rentrée 2016.

Pensée sans prendre la mesure des besoins d'un système éducatif terriblement malmené depuis plus d'une décennie, et sans volonté d'engager la reconstruction de la carte scolaire, la relance de l'éducation prioritaire, évoquée comme une avancée par ce rapport, s'est en fait bornée à « rebattre les cartes » à périmètre constant - en oubliant au passage des réseaux prioritaires d'écoles en Bretagne. Cette redistribution, faite sur la base de critères opaques, a engendré incompréhension et frustrations dans les établissements non-retenus laissés face à leurs difficultés quotidiennes. Le collège Kerhallet à Brest, actuellement toujours en lutte pour intégrer la carte des REP, en donne un bon exemple.

Le CESER a également souligné les annonces de fermetures de collèges publics qui se sont succédées dans l'académie de Rennes depuis 2015. A Commana dans les Monts d'Arrée - petit collège rural de proximité - Kérichen à Brest, et Montaigne à Vannes - collèges de quartiers populaires urbains - est venu s'ajouter depuis, le collège Surcouf à St Malo, un collège également situé dans un quartier populaire. Chaque fois, Directions départementales de l'Éducation nationale et Conseils départementaux ont donné les mêmes arguments : faiblesse des effectifs, absence de mixité sociale, absence d'ambition scolaire des équipes (sic !).

Taisant les motivations financières et politiques, ces prétendus diagnostics n'ont fait aucun cas de l'engagement des équipes éducatives et de leurs initiatives pour la réussite des élèves ; ni d'ailleurs de l'attachement marqué par ces derniers et leurs familles envers *leurs* collèges. De telles décisions de la part de l'Éducation nationale comme des responsables politiques sont un aveu d'échec qui donne à réfléchir ; car qui d'autre qu'eux disposait des outils de décision permettant le développement et la réussite de ces établissements ?

Concernant le premier degré, le rapport passe aussi très discrètement sur deux années de mise en œuvre, pourtant très contrastées, des nouveaux *rythmes scolaires*. Le Ministère lui-même se montre désormais moins affirmatif quant aux fulgurants progrès supposés des élèves de CP depuis la publication récente d'un rapport de l'Inspection générale faisant état d'observations plus que nuancées sur les effets de cette réforme.

Sans volonté de mobiliser les moyens nécessaires, et se refusant à prendre appui sur l'expertise de la profession, cette réforme a choisi comme principal « *levier du changement* » le renvoi au local, au risque de renforcer les inégalités. La réforme des rythmes aura marqué clairement la fin de la Refondation. La réforme du collège, engagée également en 2015, et dont singulièrement ce rapport ne parle pas, a poussé cette logique au pire. En effet, depuis le début et jusqu'à la préparation de la rentrée actuellement, la logique *descendante*, l'incapacité à entendre la profession, et l'entêtement ont été constamment la règle.

Majoritairement opposés à ce projet, et fortement mobilisés, les enseignants se sont vu opposer un « 49-3 » avant la lettre, quand, au lendemain de la grève massive du 19 mai 2015, la Ministre, encouragée par le Premier Ministre, a publié sans plus attendre la réforme au journal officiel. Mais sur ce dossier, comme sur d'autres, la confrontation, n'est pas terminée pour autant.

En 2015, l'action de l'État en Bretagne a été marquée par plusieurs délégations de compétences, directes ou par voie de convention, dans un contexte de réorganisation territoriale de l'action publique. Dès le mois d'octobre à l'occasion du projet de délégation de compétence en matière de politique culturelle dans les secteurs du Livre, du Cinéma et du patrimoine immatériel, la FSU a posé la question des personnels, de la pérennité de leurs missions et des moyens, et elle a alerté le CESER sur le respect des instances de concertation.

L'année 2015 a également vu la signature de plusieurs conventions entre la région, le Préfet de région, le Recteur, la direction de Pôle Emploi, pour la coordination du Service public régional de l'Orientation (SPRO), l'engagement du réseau des CIO, ou encore pour la prise en charge des jeunes décrocheurs. Au printemps 2016, ont été signées les premières conventions de mobilisation pour l'emploi et le *Protocole d'accord entre l'État, la région Bretagne et les partenaires sociaux pour la déclinaison, à l'échelle du territoire breton, du plan 500 000 formations supplémentaires à destination des demandeurs d'emploi.*

Là encore il est important que l'information et la concertation aient lieu pour les personnels concernés par ces conventions - ce qui n'a pourtant pas été le cas pour la signature, en décembre dernier, de la convention définissant le niveau d'engagement du réseau des CIO dans le SPRO. Si la FSU y est particulièrement attentive, c'est qu'elle tient à ce que dans le cadre de ces différentes conventions, les personnels agents de l'Etat ne soient pas placés sous une autre autorité, et qu'ils n'exercent pas d'autres missions que celles définies au plan national.

Face à ce qui semble être un mouvement de fond, auquel s'ajoutera vraisemblablement l'expérimentation voulue par la région en matière de politique de l'emploi, la FSU continue à défendre la nécessité du cadre national pour définir les politiques d'éducation et d'orientation, de formation, ainsi que la politique de l'emploi. Pour la FSU c'est une nécessité afin d'assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens, mais aussi pour que ces politiques, et les personnels qui les mettent en œuvre, ne soient pas subordonnés aux seuls intérêts locaux.

Tant pis si ce n'est pas un scoop, mais la FSU ne manquera pas de le redire dans les échanges à venir sur la construction du prochain CPRDFOP.